

HISTOIRE

DU

CHANT LITURGIQUE A PARIS

I

DES ORIGINES

à la fin

DES TEMPS CAROLINGIENS

PAR

Amédée GASTOUÉ



LIBRAIRIE Vve Ch. POUSSIELGUE
15, rue Cassette, 15
PARIS

1904

HISTOIRE

DU

CHANT LITURGIQUE A PARIS

I

DES ORIGINES

à la fin

DES TEMPS CAROLINGIENS

PAR

Amédée GASTOUÉ



LIBRAIRIE Vve Ch. POUSSIELGUE
15, rue Cassette, 15
PARIS

1904

AVANT-PROPOS

Rome, dans quelques semaines, va fêter le treizième centenaire de la « naissance au ciel » de saint Grégoire le Grand.

Le moment m'a paru choisi pour rechercher en quelles conditions l'une de nos églises, l' « insigne Église de Paris », avait, il y a plus de onze cents ans, reçu et développé l'ordre du chant romain recueilli et réglé, d'après la tradition, par le pape musicien que j'ai nommé.

J'ai donc cru bon de rappeler, en ces circonstances, « l'honneur et la gloire » du clergé parisien, dans la célébration de la liturgie, comme le chantait Fortunat au VIe *siècle; et, s'il plaît à Dieu, nous verrons plus tard comment cette renommée se continua, dans la bonne ville de Paris dont disaient nos vieux poètes :*

Et j'ai oï dire souvent
Que toute la flour du clergie
Y est.

(*Roman* de FAUVEL).

Si, à travers les sujets effleurés, cette revue des événements passés paraît manquer parfois d'unité, c'est que les pages en devaient être et furent, d'abord, de simples articles de revue (1), *successivement développés et enrichis de notes; j'espère cependant que la lecture n'en semblera point fastidieuse, captivée que sera l'attention par l'intérêt intense qu'elles dégageront.*

*Et, lorsque le lecteur aura parcouru les siècles écoulés, la description des usages et des chants disparus lui fera peut-être naître comme un regret au cœur, et aux lèvres, lui monteront les paroles des anciens adieux à l'*Alleluia, *qui touchaient tant nos pères au* IXe *siècle.*

Alleluia, reste encor avec nous aujourd'hui ; demain, tu partiras, Alleluia; et quand le jour se lèvera, tu te mettras en route, Alleluia, Alleluia !

Que le bon Ange du Seigneur t'accompagne, Alleluia; qu'il rende ton

---

(1) *La Revue du Chant Grégorien*, à Grenoble.

voyage prospère, afin que tu reviennes avec nous dans la joie, Alleluia, Alleluia ! (2).

Dans ces accents empreints d'une si fraîche naïveté, ne nous semble-t-il pas entendre les petits clercs d'autrefois chassant du cloître, avant le Carême, l'Alleluia personnifié par quelque jouet ?

Mais, comme l'Alleluia, les vieux chants que nos églises entendirent tant de fois, et dont leurs voûtes ne renvoient plus l'écho, reparaîtront-ils quelque jour, rénovés, dans la lumineuse sérénité d'une Résurrection définitive ?

Qui le sait ? C'est le secret de l'avenir.

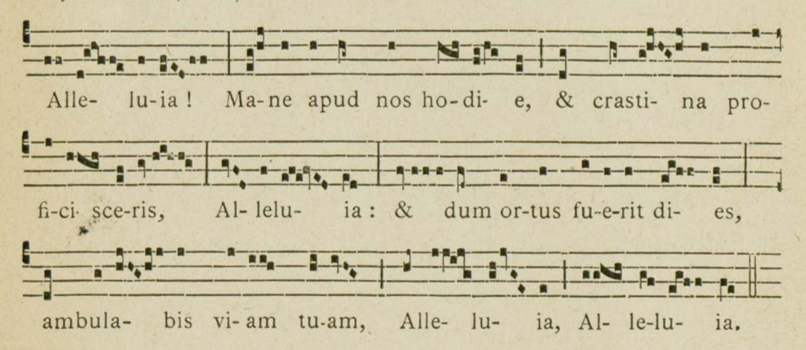
Je suis heureux d'adresser ici mes remerciements les plus vifs à M. H. Omont, conservateur des manuscrits, à la Bibliothèque Nationale, ainsi qu'à MM. les Bibliothécaires ; leur obligeance empressée m'a permis d'étudier à loisir de précieux manuscrits que, sans cela, je n'aurais pu parcourir, et qui m'ont été grandement utiles dans toute la suite de mes travaux.

Je dois aussi un respectueux remerciement au R. Père Dom Germain Morin, à M. l'abbé Vigourel, à MM. les abbés

---

(2) Traduction de Dom Guéranger, Année liturgique, le Temps de la Septuagésime, éd. de 1861, p. 118.

En voici le texte et le chant, d'après l'antiphonaire de Saint-Denys (Bib. nat., latin 17296, f° 87).



℣. (3ᵉ ton) Angelus Domini bonus comitetur tecum, & bene disponat iter tuum.

A. Grospellier et Villetard, pour les documents qu'ils ont bien voulu me signaler ou me communiquer.

La notation musicale usitée dans ce volume est celle des livres de chant depuis le règne de saint Louis jusqu'au XVIIIe *siècle. Remise en honneur par le R^me^ P. Dom Pothier, elle est maintenant usitée par toutes les revues spéciales de chant d'église. Nous indiquerons en passant d'autres particularités de notation utiles à connaître.*



HISTOIRE

DU

CHANT LITURGIQUE
Dans l'Église de Paris

LES ORIGINES

I. — Les Temps Mérovingiens

Coup d'œil général

Il est une chose curieuse dans l'histoire de la liturgie : nous sommes renseignés sur des points intéressant diverses et célèbres Eglises ; mais, dans l'Occident latin, sans en excepter Rome et Milan, aucun document ne nous a conservé une aussi exacte description des offices, à une haute époque, que les écrits attribués à saint Germain, évêque de Paris vers le milieu du VI[e] siècle (mort en 576).

Or, à part les grands liturgistes que furent les Bénédictins de Saint-Maur, il y a deux cents ans, on s'est il me semble, assez peu occupé de la liturgie décrite dans ces *Expositions* de la messe, et moins encore l'a-t-on suivie, s'il est possible de le faire, jusqu'en ses dernières traces.

Oh ! sans doute, il ne faut pas croire que nous sommes renseignés sur une multitude de détails, dans le développement et l'histoire des liturgies de l'Eglise de Paris et des monastères qui s'y rattachaient : beaucoup de choses sont perdues ; mais il reste encore suffisamment pour que, rapprochant ces restes de ceux laissés par d'autres églises, on puisse se faire une idée générale assez nette, et souvent très précise dans les détails; de la façon dont on priait, dont on chantait, dont on célébrait, dans l'Eglise de Paris.

Ici, malgré la tentation de tout décrire, ce sera aux mélodies sacrées que nous nous arrêterons, mais en les plaçant, bien entendu, dans leur cadre ; c'est-à-dire que, sans descendre à tous les détails des oraisons, des lectures, et des cérémonies, j'en donnerai tout ce qui est nécessaire pour comprendre le reste.

Plusieurs des documents qui nous servent ont déjà été publiés, mais quelquefois sans commentaire suffisant ; d'autres sont inédits ; l'ensemble des uns et des autres, étudiés comparativement, jettera souvent quelques lueurs fort curieuses sur le culte public de nos ancêtres.

*
**

L'ordonnance première de la liturgie dans l'Eglise de Paris, devait être vraisemblablement celle que ses apôtres et ses organi-

sateurs avaient reçue du siège apostolique comme lien entre les églises du patriarcat d'Occident : c'est de cet ordre primitif que dérivèrent immédiatement les rits nommés plus tard gallicans, rits dans lesquels les évêques développèrent certains points tombés peu à peu en désuétude dans l'église mère, dont la liturgie évoluait suivant les besoins des temps. Aussi, dès le premier quart du cinquième siècle, les papes se voient-ils déjà obligés de rappeler aux règles fondamentales les évêques de leur ressort.

Pour de bonnes raisons, que je me réserve de développer plus tard, je crois qu'on peut fixer l'origine de la première organisation de la messe romaine *latine* (auparavant le grec était la langue officielle), vers le temps du pape Calixte, au second quart du IIIe siècle. Toutefois, ce dût être vers l'époque de Corneille, moins de cinquante ans plus tard, que l'*ordo* latin se trouva arrêté au moins dans ses grandes lignes. On peut même, avec assez de certitudes, rattacher aux pontifes d'alors l'usage de certains textes sacrés employés dans la liturgie.

Dans le cours du Ve siècle, la liturgie romaine changea d'aspect, surtout pour la messe, par l'introduction du canon *Te igitur*, qui place les mémoires après la préface eucharistique, tandis que les Gaules et l'Espagne gardaient le vieil usage. Ce nouvel ordre, qu'on reporte aux temps de Léon et de Gélase, est, il semble, avec des particularités locales, assez fidèlement représenté encore à Milan : c'est celui qu'on a coutume de nommer Gélasien.

Enfin, à la fin du VIe siècle, saint Grégoire le Grand réorganise la liturgie : cet ordre grégorien subsiste jusqu'à la fin des temps carolingiens, où les coutumes romaines se mêlent avec celles des Gaules, et avec l'adjonction de choses nouvelles, forment le fonds de la liturgie actuelle.

Mais il convient de faire remarquer que, pour le reste des offices, il y avait à l'époque ancienne une certaine variété dans les diverses églises.

*
**

Donc, Paris suivait le vieil ordre conservé par les autres églises des Gaules. Qu'avons nous de précis sur ce qu'on y faisait à l'époque de saint Marcel, de sainte Geneviève ? Quel rit fut suivi dans la dédicace de la basilique construite par Prudence ? Les rares détails des hagiographes postérieurs sont assez sujets à caution, ou ne nous renseignent pas assez nettement.

Mais, au milieu du VIe siècle, nous avons deux précieuses des-

criptions de la liturgie parisienne : l'une dont j'ai parlé plus haut, l'autre poétique, due à Venantius Fortunatus l'hymnographe, qui, d'aumônier de sainte Radegonde à Poitiers, était devenu évêque de la même ville.

Les pièces écrites par Fortunat à l'honneur du clergé et de l'Eglise de Paris ont été en partie déjà reproduites : voici à nouveau les passages qui nous intéressent, avec une traduction qu'on essaye de rendre fidèle. En effet, un passage a exercé la sagacité des interprêtes, qui ont cru y voir marqué l'emploi des instruments de musique dans la célébration du culte (1). Nisard, et après lui Gevaert (2), voient là un tableau tracé uniquement de fantaisie.

En réalité, ce n'est ni l'un ni l'autre, et la description amphibologique du poète s'applique aux voix des choristes. Les premiers éditeurs de Fortunat l'avaient déjà remarqué.

AD CLERUM PARISIACUM

Cœtus honorifici decus et gradus ordinis ampli,
  Quos colo corde, fide, religione patres :
Jamdudum obliti desueto carmine plectri,
  Cogitis antiquam me renovare lyram.

....

TRADUCTION

Au Clergé de Paris

Gloire et honneur du clergé, je vous vénère de tout cœur, Pères par la foi et la religion : pour vous je vais ranimer la lyre antique et reprendre, dans un mètre oublié, le plectre abandonné.

....

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, 2e éd., Paris, 1878, t. I, p. 194.

(2) *Mélopée antique*, 1895, appendice, p. 416.

Celsa Parisiaci cleri reverentia pollens,
Ecclesiæ genium, gloria, munus, honor:
Carmine davidico divina poemata pangens,
Cursibus assiduis dulce revolvit opus.
Inde sacerdotes, leviticus hinc micat ordo,
Illos canities, hos stola pulchra tegit;
Illis pallor inest, rubor his in vultibus errat,
Et candent rutilis lilia mixta rosis.
Illi jam senio, sed et hi bene vestibus albent,
Ut placent summo picta corona Deo.
In medio Germanus adest, antistes honore,
Qui regit hinc juvenes, subrigit inde senes.
Levitæ præeunt; sequitur gravis ordo ducatum;
Hos gradiendo movet, hos moderando trahit.
Ipse tamen sensim incedit, velut alter Aaron,
Non de veste nitens, sed pietate placens.

....

Miles ad arma celer, signum mox tinnit ad aures
Erigit excusso membra sopore toro;
Advolat ante alios, mysteria sacra requirens;
Undique quisque suo templa petenda loco.

....

Le génie de l'Eglise, sa gloire, son prix, son honneur, est illustré par la haute dignité du clergé parisien : en chantant sur les vers de David les divins poèmes, il remplit sa douce tâche, assidu aux offices.

D'un côté brille l'ordre des prêtres, de l'autre celui des lévites : ceux-ci vêtus d'une robe blanche, ceux-là de la blancheur de l'âge; sur les visages des uns, se répand la pâleur de la vieillesse, sur les autres, de brillantes couleurs, et la candeur des lys s'y mêle à l'éclat des roses. Mais qu'ils soient blanchis par l'âge ou par le vêtement, ils forment une riche couronne pour le Dieu très haut. Au milieu, se tient Germain, évêque honoré, qui d'un côté régit les jeunes, de l'autre redresse les vieillards. Quand ils marchent, les lévites vont en avant; derrière, une grave théorie suit son chef (?) : celui-ci entraîne l'une en s'avançant, et retient autres en les modérant.

....

Comme un soldat prompt à prendre les armes, sitôt que la cloche a tinté à ses oreilles, Germain sort de sa couche ses membres ensommeillés : il vole avant les autres, cherchant les mystères sacrés; de tous côtés, chacun se dirige vers le temple.

....

Pervigiles noctes ad prima crepuscula jungens,
Construit angelicos turba verenda choros :
Gressibus exertis in opus venerabile constans,
Vim factura polo, cantibus arma movet.
Stamina psalterii lyrico modulamine texens,
Versibus orditum carmen amore trahit.
Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,
Inde senex largam ructat ab ore tubam.
Cymbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis fistula dulce sonat.
Tympana rauca senum puerilis tibia mulcet.
Atque hominum reparant verba canora lyram.
Leniter iste trahit modulus, rapit alacer ille.
Sexus et ætatis sic variatur opus.

....

Pontificis monitis clerus, plebs psallit et infans,
Unde labore brevi fruge replendus erit.
Sub duce Germano felix exercitus hic est !
Moses, tende manus, et tua castra juva (1).

En joignant les veilles nocturnes au crépuscule du matin, la foule respectable forme des chœurs angéliques : constante dans sa tâche vénérée, elle fait violence aux lois du monde, et ses chants font tomber les armes. Elle tisse une lyrique modulation sur les cordes du psaltérion (du psautier), et suit avec amour le chant divisé en versets.

Ici l'enfant fait résonner les plus doux tuyaux des orgues ; là, le vieillard fait sortir de sa bouche comme le son d'une trompette ; les voix se mêlent comme les cymbales et les pipeaux aigus, et la flûte résonne doucement dans des tons divers. Le grave tympanon des vieillards se mêle à la flûte enfantine, et le chant des paroles forme comme une lyre humaine. L'un traîne doucement la mélodie, l'autre la précipite rapidement, et le sexe et l'âge varient ainsi leur travail.

....

A l'avertissement du Pontife, le clergé, le peuple, l'enfance chantent, et un petit labeur produit de grands bienfaits. Heureuse est l'armée que conduit Germain ! Comme Moïse, étends les mains, et aide tes combattants.

---

(1) Le texte a été revu sur le mss. latin 13765 de la Bibl. Nat. Paris (f° 47, xe siéc.), venant de St-Germain-des-Prés. Dans Migne, Patr. Lat., t. LXXXVIII col. 102.

Documents liturgiques

Cette description poétique nous renseigne fort peu sur les détails de l'office ; mais, si je l'ai donnée en premier, c'est qu'elle a spécialement en vue la liturgie suivie à Paris.

Or, il ne paraît pas, par les autres pièces de Fortunat sur le clergé parisien, par celles qu'il écrivit (1) sur la basilique de St-Vincent-Ste-Croix (maintenant St-Germain-des-Prés), ou en l'honneur de Droctovée, son premier abbé, que l'Eglise de Paris eût une liturgie sensiblement autre de celles du reste des Gaules.

A la même époque, Grégoire de Tours, comme son protégé et ami, l'évêque de Poitiers, est un fidèle observateur des fonctions liturgiques ; dans son *Histoire des Francs*, ses ouvrages sur la *Gloire des Confesseurs*, les *Miracles de saint Martin* (2), il cite à propos divers offices soit de Paris, soit des églises environnantes, comme Orléans : les cérémonies et l'ordonnance générale ne diffèrent pas, pour lui, de celles suivies à Tours et dans la province, à Brioude, et dans les églises du plateau central. Sa dédicace de vies des saints, à son confrère Germain de Paris (3), ne signale non plus rien de semblable.

D'un autre côté, les canons des conciles nous sont précieux, et permettent de reconnaître, par les signatures des évêques qui y ont souscrit, les églises qui reconnaissaient une même règle liturgique. Les récits de fondation des monastères ne sont pas moins instructifs.

Enfin, plusieurs des anciens livres ayant servi à l'église de Paris au temps du régime liturgique décrit par saint Germain et ceux que nous venons de nommer, soit du VI[e] siècle jusque vers la fin du VIII[e], nous sont conservés.

I. Le plus vénérable, à coup sûr, est le superbe Psautier du VI[e] siècle conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris (latin 11947), et ayant, d'après la tradition, servi à saint Germain lui-même, ce à quoi les caractères paléographiques ne contreviennent pas. Gardé jusqu'à la Révolution à Saint-Germain-des-Prés, il a

---

(1) On trouvera ces pièces dans Migne, tome cité, l. II, XIV ; l. IX, XI. (Patr. Lat. t. id. c. 104, 510 etc.)

(2) Patr. Lat. t. LXXI, col. 161, 828, 913.

(3) Ib. col. 1117.

été étudié par Mabillon au sujet de la version de l'Ecriture qu'il contient (1).

II et III. Dans la *Revue Bénédictine* de Maredsous, d'octobre 1893, l'érudit Dom Germain Morin a heureusement accompli une double identification entre le Lectionnaire gallican des Epîtres et Evangiles (VIIe siècle) conservé autrefois à Luxeuil et publié par Mabillon (2) et un recueil du même temps des Evangiles incontestablement parisien, signalé par M. le pasteur Samuel Berger (3).

Ce manuscrit des Evangiles appartenait, jusqu'au XVe siècle, à l'abbaye de Saint-Denis, d'où il passa à la Bibliothèque Royale, maintenant Nationale (latin 256).

Il contient, dans les marges, l'indication des jours auxquels on lisait à la messe le passage ainsi désigné ; or, partout où les lacunes des manuscrits le permettent, ces indications concordent avec les leçons du Lectionnaire rapporté de Luxeuil (maintenant Bibl. Nat. lat. 9427), dans lequel, a fait remarquer M. l'abbé Duchesne, (4) la fête « de sainte Geneviève est la seule qui pourrait fournir quelque indication sur l'origine du manuscrit ».

D'autre part, ces deux livres font partie, nous dit M. Berger, d'un « groupe de manuscrits échelonnés entre le VIIe et le IXe siècle et auxquels l'Eglise de Paris paraît servir de centre » (5). Ces livres pourront être appelés à nous servir.

IV. Le sacramentaire dit gélasien (VIIe siècle, Bibliot. Vatican. Fonds de la Reine de Suède, 316), publié par le Bienheureux cardinal Tommasi en même temps que d'autres manuscrits cités plus bas (6), paraît avoir été celui dont se servit l'abbaye de Saint-

---

(1) *De liturgia gallicana*, libri tres, Paris, 1685, pag. 397. (Patr. Lat. tome LXXII, col. 392). A cette époque, les églises des Gaules n'avaient pas encore toutes adopté la Vulgate, cf. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen-Age*, Paris, 1893, p. 61, in-8°.

(2) Op. cit. pag. 106. (Patr. Lat. LXXII, col. 171). Sur les relations de Paris avec Luxeuil, voir plus loin, page 12, et le chapitre sur *les Offices gallicans*.

(3) Op. cit. p. 99.

(4) *Origines du culte chrétien*, 1re édit., p. 157.

(5) Op. cit p. 91, cf. p. 99, 160.

(6) Tommasi, *Sacramentaria Eccl. Roman.* Romae, 1680, in-4°; rééd. Vezzozi, Romae, 1748 ; Muratori, *Liturgia Romana vetus*, Romae, 1748 ; Migne, *Patr. Lat*, tom. LXXIV, col. 1055 ; et enfin Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, Oxford, 1894. Cette édition scientifique a utilisé les divers manuscrits du gélasien publiés ou non, dont on trouvera le signalement dans Léopold Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, pag. 66 et seq. Paris, 1886, in-4°.

Denys, tout au moins peut-être depuis son organisation par Dagobert.

V. Entre temps, le roi Childebert, au retour de sa campagne d'Espagne contre les Wisigoths, en rapporte des reliques, et fonde le monastère déjà nommé de Saint-Vincent-Sainte-Croix ; l'église en est dédiée, l'an 558, par l'évêque saint Germain. Le prélat consécrateur, en plus des reliques de la Croix et du diacre de Saragosse, rapportées par Childebert, y dépose d'autres reliques des saints Ferréol, Julien (qui avait déjà à Paris une basilique (1), remplacée depuis par Saint-Julien-le-Pauvre), Georges, Gervais et Protais et leurs compagnons.

Germain consacre aussi un oratoire en l'honneur de saint Symphorien, dont il avait régi le monastère à Autun ; dans l'oratoire, il sera plus tard enterré avec ses parents. A la tête de la nouvelle église, il place en qualité d'abbé, Droctovée, l'un de ses moines d'Autun.

Il apparaîtrait que, dès cette époque, l'abbaye ainsi constituée célébrait parmi ses fêtes celle de la Chaire de saint Pierre, puisque l'anniversaire de l'installation de Droctovée continua plusieurs siècles d'être célébré, suivant ce qui est dit dans l'ancien coutumier (2) le six des ides de mars, avec le même office que la dite fête.

Or, le calendrier suivi à cette époque dans l'abbaye parisienne devait ressembler à celui du sacramentaire gallican dit d'Autun.

Si Germain, dans l'Exposition des offices (3) dont nous avons déjà parlé et que nous verrons plus loin, a bien en vue les coutumes parisiennes (ce que tous les liturgistes admettent), la description qu'il en fait s'accorde exactement d'une part avec les lectionnaires identifiés par Dom G. Morin, de l'autre avec un des plus complets manuscrits liturgiques anciens : le sacramentaire connu depuis sa publication par Tommasi (4) et Mabillon (5) sous le nom de gothique ou gallogothique.

---

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Eccl. Franc.* l. X, c. VI (Patr. Lat. tom. cit., col. 483).

(2) *Gallia Christiana*, tom. VII, col. 333 ; *Probat. histor. S. Germani a Prat.* pars II, pag. 153.

(3) Editée par Dom Martène, *Thes. anecdot.*, t V, d'après un mss. de St-Martin d'Autun.

(4) Op. cit.

(5) *De Liturg. gall.* loc. cit. p. 188. (Patr. Lat. col. 225 et seq.)

Il est considéré, depuis 1847 (1), comme ayant dû appartenir à une église d'Autun, à cause des messes en l'honneur de saint Symphorien et de saint Léger (+ 678), l'évêque de cette ville victime des cruautés d'Ebroïn. Il aurait servi jusqu'à l'introduction du rit grégorien. On admet assez généralement cette identification.

Ce sacramentaire dit d'Autun et le gélasien qu'on croit de Saint-Denys, tout comme le *Missale Francorum* qu'on n'a pu jusqu'à présent identifier, et qui était encore à Saint-Denys au XVe siècle, et le *Vetus gallicanum*, qui contient la messe de Saint-Germain-l'Auxerrois, faisaient, au XVIe, partie de la collection du président Pétau, à Paris, d'où ils passèrent dans la bibliothèque de la reine Christine de Suède, et de là au Vatican *(Fonds de la Reine de Suède)*.

Or, à propos du sacramentaire qui nous occupe, M. L. Delisle dit(2): « Il réunit tous les caractères qui distinguent les manuscrits de l'époque mérovingienne et présente, à certains égards, beaucoup d'analogie avec le célèbre lectionnaire de Luxeuil », identifié à peu près par Dom G. Morin, comme étant celui de Sainte-Geneviève de Paris. Et il faut le remarquer : chaque église ne célébrait avec office ou messe propre, excepté pour quelques saints commémorés dans toute l'Eglise, que les fêtes de ceux dont elle possédait les reliques ou dont elle avait reçu la foi.

On serait presque en droit de demander si ledit sacramentaire, postérieur d'environ 150 ans à l'époque où nous sommes, ne devrait pas certaines de ses particularités aux fêtes des saints célébrées à Saint-Germain-des-Prés.

En effet, la seule messe surajoutée en l'honneur de saint Léger, permet de différencier ce sacramentaire d'avec celui dont on devait se servir à St-Vincent-Ste-Croix. Mais, comme le fait avec juste raison remarquer M. Duchesne (3), les reliques de saint Léger furent de fort bonne heure répandues dans les diverses églises des Gaules.

Pour le reste, ses particularités, saint Symphorien, saint Ferréol, saints Gervais et Protais, conviennent parfaitement à l'abbaye,

---

(1) *Ancienne liturgie du diocèse d'Autun*. (pag. 231-262 des comptes rendus du Congrès archéologique de la France), par l'abbé Devoncoux. Paris, 1848, in-8°.

(2) Op. cit. p. 69.

(3) Op. cit., 2e édit., pag. 144.

où Germain a déposé des reliques de ces saints. Quant aux autres fêtes, ou elles sont contemporaines d'un mélange romain-gélasien (saints André, Cécile, Clément, etc.), ou sont communes aux églises latines non italiennes.

En particulier, les messes des saints Jacques et Jean, de la passion de saint Jean-Baptiste, la Tradition du Symbole, etc., se retrouvent dans le sacramentaire de Bobbio, établi d'après un modèle gallican apporté sans doute par saint Colomban, au début du VII[e] siècle (1), à l'issue de pérégrinations dont les principaux repos avaient été Paris, Luxeuil, Agaune, Saint-Gall, et enfin Bobbio.

A la cathédrale de Paris, en dehors des saints Etienne, Martin et probablement Hilaire, Jean Baptiste, Pierre et Paul, les saints Jacques et Jean, auxquels il faut peut-être ajouter, dès le V[e] siècle, Saturnin, Symphorien, et quelques saints romains comme Laurent, on en devait célébrer que la fête de saint Denys et ses compagnons, dont le formulaire gallican ancien était encore gardé au IX[e] siècle dans la bibliothèque du chapitre (2).

Aux Saints-Apôtres, sainte Geneviève; à la nouvelle abbaye consacrée par St Germain, les fêtes de la Ste Croix et des saints dont nous avons énuméré les reliques ; or, ce sont précisément aussi celles du recueil gallican dit d'Autun, sauf saint Georges, dont on ne possédait pas d'actes.

---

(1) Cl. *Paléogr. Music.* Solesm. t. V, p. 100 et seq.

(2) Au témoignage d'Hilduin, abbé de St Denys, dans ses *Areopagitica* à Louis le Pieux. (Voir plus loin, *Office et Messe de saint Denys.*)

Eglises et Monastères

Au milieu du VIe siècle, l'église de Paris comptait, si l'on admet l'existence de celui de St-Denys, au moins trois (1) et peut-être quatre monastères : qui les desservait ? Il est bien difficile, à travers les lacunes des pièces d'archives, et surtout à cause des changements de discipline, de savoir si le clergé des basiliques doit être rangé parmi les moines ou les clercs réguliers.

Pendant toute l'époque mérovingienne, il y avait un lien étroit entre l'église et les monastères ; cette union, qui était la règle primitive, commença à disparaître vers la fin du VIIIe siècle, à partir du moment où les abbés de Saint-Denys, Fulrad et Hilduin, se firent déclarer exempts, avec le droit de choisir leur évêque, entraînant avec eux, peut-être un peu plus tard, le monastère de Saint-Germain-des-Prés, auquel ils étaient unis.

Saint-Etienne — tel était le titre de la cathédrale, *Senior ecclesia* (2), — eut dans sa dépendance, dès leur origine, le monastère des Saints-Apôtres, fondé par Clovis Ier, où fut enterrée Geneviève, et celui de Saint-Denys, à une certaine distance de la ville, fondé, paraît-il, par la même Geneviève, mais plus sûrement restauré et doté par Dagobert, au siècle suivant.

Aux Saints-Apôtres (Sainte-Geneviève) les coutumes paraissent avoir été celles des chanoines ou clercs réguliers ; ses abbés étaient par excellence, comme ceux du plus ancien établissement de ce genre, les *abbates Parisienses* (3).

Avant l'exemption des moines, on voit les évêques de Paris parfois remplacés par des abbés, sans doute ceux de cette église ; ainsi en 541, au IVe concile d'Orléans, l'évêque Amelius est représenté par l'abbé Amphilochius (4). Peut-être les congrégations dirigées par ces abbés avaient-elles des fonctions analogues à celles des monastères romains où se recrutaient les chantres de la *Scola Cantorum*, et qui assuraient le service des basiliques papales.

En tout cas, plusieurs petits monastères habités soit par des

---

(1) Les deux cités, plus le petit monastère de St-Laurent. Greg. Tur., *Hist.*, l. VI, c. IX. (Migne, t. cit., col. 381).

(2) Greg. Tur., *Hist.*, l. VIII, c. XXXIII.

(3) Gallia, t. c. ; Mabillon, *Annal. O.S.B.*, tom. I.

(4) Harduin, col. 114.

moines, soit par des clercs réguliers, sont fondés à Paris à partir du VIe siècle. Tels sont d'abord Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Laurent, dont les fêtes apparaissent précisément dans les fragments gallicans cités plus haut, et conservés encore à Paris au XVIe siècle (1).

Mais, aux abbayes fondées dans la ville, ou proche les murailles, il faut ajouter celles de la campagne, qui reconnaissent un lien avec les autres par l'observation de certaines coutumes en ce qui concerne le chant de l'office et l'observation de certaines fêtes.

Ces nouveaux établissements sont ceux d'Argenteuil, de Saint-Maur-des-Fossés et celui de Chelles, pour les religieuses, fondé par sainte Bathilde (2).

Au point de vue liturgique, les livres et les documents qui subsistent peuvent nous faire toucher du doigt le germe des déviations et des mélanges d'offices que Pépin le Bref et Charlemagne feront cesser plus tard.

a) Les anciennes églises et les monastères fondés jusque dans le cours du VIe siècle suivent le très vieil ordre dit gallican, avec, pour l'office en dehors de la messe, des particularités locales.

b) Les églises fondées ou réorganisées vers le VIe siècle et depuis adoptent, pour la messe, le sacramentaire romain de leur temps ou de leur ordre ; pour l'office, l'ordre des chants est généralement calqué sur celui de St-Martin de Tours et de St-Maurice d'Agaune en Valais, les deux plus célèbres monastères des temps mérovingiens.

---

(1) Quoique après un séjour à Fleury-sur-Loire, où on les avait apportés de Saint-Denys. Cf. Delisle, op. cit.

(2) Pour tous les détails historiques, on pourra consulter: Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, réédition Cocheris, 1883; *Gallia Christiana*, tom. VII; Mabillon, *Annales O. S. B.*, tom. I.

La Messe gallicane

Des deux lettres que nous a laissées saint Germain de Paris sur la liturgie de son temps, la première, à part les explications symboliques qu'y mêle l'auteur, est conçue dans la forme d'un *ordo*, assez rudimentaire toutefois. Le titre, au reste, le porte :

Quomodo solemnis ordo Ecclesiae agitur, ce qu'on doit entendre par : *Comment la messe solennelle est célébrée ;* en se reportant aux *ordo* romains publiés par Mabillon (1), et d'une teneur plus récente, on voit des titres analogues. Dès son début, l'*ordo* parisien, soit pure coïncidence, soit parce qu'il puise à une source commune, se rattache à une oraison de l'ancienne messe romaine quotidienne (*missa romensis cottidiana*), donnée par les manuscrits des églises françaises et celtiques de ce temps, et disparue à Rome. Voici le passage :

Missa canetur,... in commemoratione mortis Domini,... ut offerendo proficerit in salute viventium et requiem defunctorum.

D'autre part, l'oraison en question, au moins dans la teneur qui a prévalu, et qui a été insérée en de nombreux manuscrits, donne à peu près :

... *Hæc oblatio.. quam tibi offerimus in honorem N. N.* ou *in commemorationem* (dans le *Stowe's Missal*, il y a même *in honorem Domini*)... *ut ei* [eis, illis, &c] *proficiat et saluti* (2).

Nous disons plus haut que cette oraison fait partie de la messe appelée « romaine quotidienne » dans les églises qui ne suivaient pas l'ordre romain complet. Il faut en effet distinguer entre le service ordinaire où n'avait pas lieu l'oblation solennelle des fidèles, et celui où cette oblation se faisait.

Dans le premier cas, la messe était célébrée très simplement, le seul chant étant le *responsorius* (graduel) ou le trait dit avant l'Evangile; on n'avait point à faire la lecture des noms des

---

(1) *Mus. Italic.* (Patr. Lat. t. LXXVIII, col. 851 et seq.)

(2) Dans la plupart des anciens sacramentaires romains, cette oraison est la secrète de la fête de la Chaire de St-Pierre. Cf. *Paléogr. Music.*, t. V, page 128 et seq., et mon étude sur un *Rituel noté de la province de Milan, au X[e] siècle,* dans la *Rassegna Gregoriana,* Rome, juin 1903, col. 250 et seq., sur l'oraison *Offerimus tibi... in honore Filii tui, Domini* &c.

offrants, ni de longues commémoraisons, et la prière que nous venons de citer suffisait à résumer les intentions.

Les dimanches et jours de station, auxquels les fidèles présentaient individuellement l'oblation (1), le service était nécessairement plus solennel et plus long.

Aussi le Concile d'Orléans de 538, can. XIV (2), prescrit de commencer régulièrement la messe surtout dans les grandes solennités, à tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin, afin que le prêtre puisse revenir célébrer les vêpres en temps voulu.

L'oblation amenait le récit des noms de ceux qui offraient, et de ceux pour qui on offrait, fait par le diacre, tandis que le prêtre, en son particulier, récitait des prières.

Si l'église était importante, la lecture des noms et des *diptyques* (3) durait longtemps, et pouvait se prolonger jusqu'après la consécration, tandis que le prêtre continuait ses prières. C'est là, me semble-t-il, l'origine de la diversité de place des *mémoires* dans les diverses liturgies (4).

Ce service dominical nécessita donc, à côté de la liturgie quotidienne, un *canon*, ou règle des prières, de la liturgie solennelle. De fait, dans le sacramentaire dit gélasien de l'abbaye de Saint-Denys, la troisième partie porte en son titre : *Orationes et preces cum* canone *pro dominicis diebus*.

D'autre part, le missel celtique de Stowe, déjà signalé, donne au canon romain le titre de *Canon dominicus papae Gilasi* (sic).

C'est assez dire que les églises gallicanes et celtiques attribuaient au pape Gélase l'organisation du *Te igitur* dont elles se servaient à cette époque pour la messe solennelle : à la messe quotidienne, on se contentait des prières de l'Offertoire, et la consécration n'était entourée que des deux prières qui l'encadrent, dans la forme sans doute où les donne le *De Sacramentis* (5).

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour comprendre la

---

(1) Concil. Mâcon, an. 585. Mansi, t. IX, col. 951.

(2) Mansi, t. IX, col. 15.

(3) Tablettes ou étaient inscrits les noms des évêques et des saints que l'on commémorait.

(4) Cf. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, publié par Dom Cabrol, article *Alexandrie* (liturgie d').

(5) L. IV, c. V. (*Patr. Lat.* t. XVI, col. 443-446). Ces deux prières ont formé le Canon romain depuis *Quam oblationem* jusqu'au *Memento* actuel des Morts.

liturgie dont nous allons, d'après saint Germain, décrire les chants.

*
* *

Lorsque le prêtre sort de la sacristie, les clercs, comme à Rome, entonnent l'antienne de l'introït ; ce qu'en dit Germain montre que ce chant avait la forme de ceux dont nous nous servons, puisqu'il était composé de l'antienne, d'un verset de psaume, et du *Gloria Patri*. Il est même fort remarquable que déjà, sous ce régime liturgique, on se soit, au VIe siècle, contenté à Paris de cette organisation de l'introït, puisque les ordres romains du IXe siècle mentionnent encore le chant d'au moins deux versets avec reprise de l'antienne à chacun, ce qui est conforme aux plus vieilles coutumes.

Si cet usage avait subsisté à Rome, tandis que les Gaules en étaient au stade actuel, c'est que le clergé de l'Eglise de Paris, par exemple, étant moins nombreux, il y avait moins à chanter pendant le défilé de la sacristie à l'autel.

En procession, les diacres marchaient devant, encadrant probablement les sous-diacres et jeunes clercs lecteurs et chanteurs, la *scola*, dirigée encore à ce moment par l'archidiacre (1). L'évêque saint Marcel, qui gouvernait l'Eglise de Paris au début du Ve siècle, était, d'après les traditions recueillies au temps de Germain par Fortunat peut-être, un élève de la *scola* parisienne (2).

L'évêque prenait place au fond du chœur, ayant à sa droite les prêtres, à gauche les diacres.

Quand, encore à la fin du XVIIe siècle, l'archevêque de Paris allait officier au monastère parisien, à Ste-Geneviève, les prêtres et diacres de la cathédrale étaient à droite, et les religieux à gauche, et ils conservaient le même ordre pour revenir en procession à Notre-Dame (3).

---

(1) On sait qu'à Rome, ce fut saint Grégoire qui enleva aux diacres le soin du chant, au Concile romain de 595. *Il fut donc l'un des derniers archidiacres romains qui aient eu le chant sacré dans leurs attributions.* A Paris, la *Scola*, au temps de saint Germain, devait encore avoir le titre de *Scola lectorum*, comme à Lyon (E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*. Pl. V, n° 23; de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, Roma, ann. 1883, p. 19).

(2) *Patr. lat*, t. LXXXVIII, col. 544.
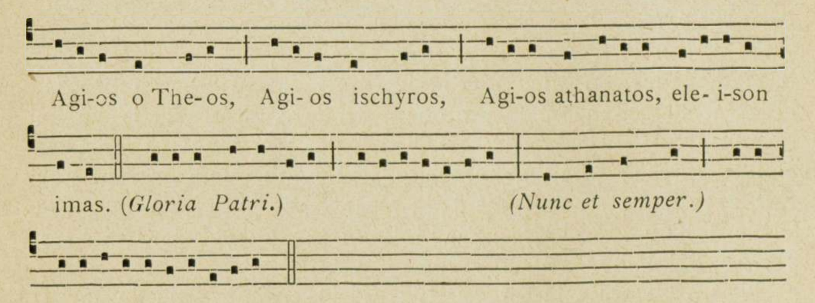
(3) Dom de Vert. *Dissertation sur les mots de* Messe *et de* Communion ; Paris, 1694, in-12, p. 254.

Tout le clergé étant entré au chœur, les ordres supérieurs derrière l'autel, le célébrant faisant face aux fidèles, et les clercs placés entre ceux-ci et l'autel, le diacre ordonnait le silence, les clercs cessaient l'introït qu'on appelait antienne *avant les lectures* (*de prælegendo*), et, après *Dominus sit semper vobiscum*, l'évêque entonnait non pas la doxologie angélique, mais l'*Aios*.

Ce qu'on appelait ainsi, était le Trisagion (*Agios o Theos*, &c.) que nous chantons encore à la messe du Vendredi Saint, d'après une coutume gallicane, et non usitée en ce temps-là à Rome.

Ce trisagion, dont on avait emprunté l'usage aux églises d'Orient, était dit aux messes solennelles exactement comme nous l'avons conservé, c'est-à-dire avec la triple répétition en latin et en grec de l'invocation. Seulement, conformément à l'usage oriental, on devait y ajouter le *Gloria Patri*, car saint Germain mentionne qu'on terminait le chant par *Amen*.

Voici, à titre de document, la mélodie ordinaire simple de ce chant dans la liturgie grecque moderne.



Les Grecs ont d'autres chants plus ornés, se rattachant plus ou moins à celui-ci, en même temps qu'à la mélodie donnée par nos livres pour le Vendredi Saint : j'ai reproduit celle-ci comme étant d'un caractère plus primitif (1).

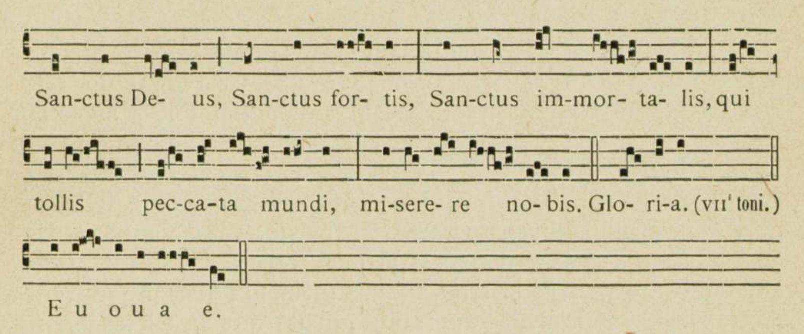
Les églises gallicanes avaient plusieurs chants du Trisagion, qui était fort usité, car on le répétait encore après le graduel, avant l'Evangile, pendant que le diacre s'avançait vers l'ambon : c'était un usage commun aussi aux églises dépendant du Patriarcat d'Alexandrie, suivi encore en partie par les Coptes et par les Abyssins.

D'autres jours, en Carême, par exemple, on ne disait point le

---

(1) Cf. *Tribune de St-Gervais*, ann. 1897, pag. 166 et 192.

Trisagion solennel et ce qui suit, mais on exécutait le *Sanctus Deus Archangelorum*, qui paraît être une manière de trope très ancien du même chant. D'autres fois, suivant aussi une coutume orientale conservée par les Arméniens, l'intercalation se faisait avant *miserere nobis* et n'était adressée qu'au Christ, ce que plusieurs conciles des pays d'Orient avaient condamné. De nos jours encore, en Provence, pendant l'adoration de la Croix en Carême, on chante le Trisagion avec le verset : *Jesu Christe crucifixe*. Voici un de ces chants, avec intercalation, qui continua longtemps d'être exécuté aux stations des Rogations, dans de nombreuses églises (1).



Aussitôt après le chant du Trisagion, trois jeunes enfants entonnaient le *Kyrie eleison*, et le chœur répondait. Cet usage avait été emprunté à l'Eglise Romaine.

Très probablement, le chant était celui qui est donné par les anciens livres, aussi bien les romains purs, que ceux habituellement mêlés de gallican ; ainsi un charmant *tropaire* parisien (2) nous montre que, dans les monastères de la Cité restaurés au temps du roi Robert, si zélé pour le chant, à part les mélodies empruntées à l'école de Saint-Gall, on chante seulement quelques *Kyrie* plus ou moins ornés, dérivés des invocations maintenant fériales. Au XIIIe siècle et au suivant, il en est encore de même.
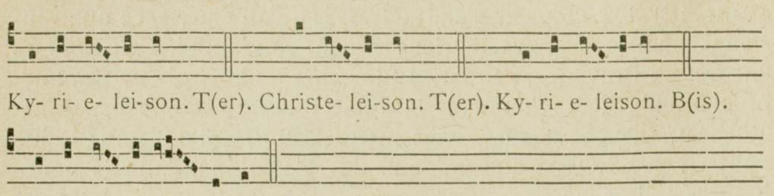
Sans doute, il en était déjà ainsi au temps de la vieille liturgie. Voici le chant le plus simple, tant d'après les neumes du manuscrit cité que d'après d'autres manuscrits neumés et sur lignes.

---

(1) Bibl. Nat. Paris. Latin 1121, f° 150 ; 1086, f° 12 ; etc.

(2) Bibl. Nat. Paris. Lat. 13252.

On remarquera l'usage parisien du dernier *Kyrie* simple, mentionné par J. Beleth au XIIe siècle (1) : l'*eleison imas* ne serait-il pas le reste d'une réclame du Trisagion ? Comparez-lui le thème simple de l'*Agios* grec donné plus haut.



Quelques-uns de nos lecteurs seront sans doute bien surpris de la disposition des syllabes de ce chant : c'est cependant un fait que tous les manuscrits les disposent ainsi, et il doit y avoir là autre chose qu'une homosyllabie de *kyrie-eleison*, et une abréviation de *lei*.

D'abord, en effet, la prononciation et l'écriture en trois syllabes *e-lei-son* est suivie jusqu'au XIXe siècle par tous les compositeurs de musique, depuis Palestrina jusqu'à Haydn, et les hellénistes doivent convenir qu'elle rend beaucoup mieux (en prononçant *leï*) la prononciation grecque traditionnelle que le détaché *le-i*, comme le portent les livres de plain-chant depuis le XVIIe siècle.

Ensuite, le climacus *si la sol* nous enseigne à ne pas séparer dans l'exécution les syllabes qu'unit la prononciation, et c'est sans doute pourquoi le Rme P. Dom Pothier a noté ce *Kyrie* dans les éditions qu'il a préparées en ne séparant point par une barre les deux mots *Kyrie* | *eleison*, comme le font fautivement la plupart des autres éditions.

Enfin, comme les anciens avaient généralement de bonnes raisons pour écrire ce qu'ils écrivaient, c'est qu'apparemment l'union des deux mots sur la syllabe *e* doit répondre à un besoin, à un postulat de leur compréhension rythmique.

En effet, les signes d'une, de deux, de trois notes ne sont pas mis au hasard, et sont absolument comparables à la manière dont les longues, les brèves, et les pieds qu'elles forment, sont placées dans le discours bien ordonné.

Tantôt, comme l'a fort bien démontré Dom Mocquereau (2),
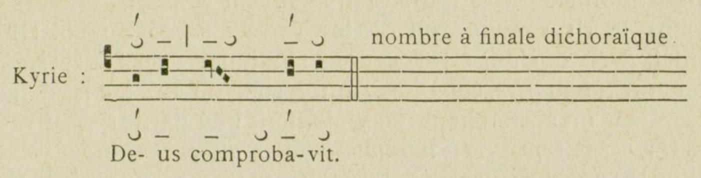
---

(1) *De div. off.*, c. XXXVI. (*Patr. lat.*, t. CCII, c. 44-45.)
(2) *Paléogr. mus.*, t. IV, p. 40 et seq.

si le discours y prête, les cadences de la Préface par exemple, les longues du chant, ou groupes de deux notes, correspondront aux longues du texte, et les notes seules aux brèves.

Tantôt, un rythme de même genre aura formé une cadence musicale employée en nombre d'endroits sans préoccupation du texte.

Tantôt, et ceci a été remarqué par Sa Grandeur Mgr de Saint-Dié, la mélodie forme son rythme d'après une des cadences observées par les anciens; j'ajouterai que ces rythmes musicaux sont empruntés tant à la prose qu'aux vers.

Précisément, si nous rythmons ainsi le *Kyrie* donné plus haut, la suite des longues et des brèves de la mélodie nous donne, pour chaque invocation, des *nombres* semblables à l'un de ceux préconisés par Quintilien pour les cadences littéraires, avec les accents, les coupes placés aux mêmes endroits; cela est tellement rigoureux qu'on peut, sous le rythme ainsi déterminé, disposer les exemples classiques de ces cadences, et que tout concorde :



Si cela n'était qu'une coïncidence, il n'y aurait là qu'un jeu de curiosité, mais des rythmes semblables se rencontrant dans *toutes les cadences* anciennes, il faut convenir qu'elles doivent remonter au temps où ces rythmes étaient en usage, c'est-à-dire au plus tard, au début du VIIe siècle (1).

Notre *Kyrie* serait donc bien l'un de ceux décrits par saint Grégoire le Grand (2) et que les églises de Gaule avaient emprunté à Rome au VIe siècle (3).

Ce devait être seulement après cette invocation que le célébrant

(1) Sans doute je sais bien que les *scolæ* carolingiennes, au IXe siècle, enseignaient couramment les divisions rythmiques du pied et du nombre, mais au moins pour les cadences imitées de la prose, l'application ancienne devait en être perdue de vue, à en juger par la façon dont Guy (qui, remarquons-le, étudia dans le rayonnement des écoles parisiennes) explique les fonctions rythmiques. V. plus loin, *Les Ecoles Parisiennes*.

(2) *Ad Joann. Syracus.* epist. XII, l. IX.

(3) Concil. Vaison. an. 527, c. III; Mansi, t. VIII, 725.

disait l'oraison *post Aios*, suivie aux jours de fête de la *prophetia* ou cantique de Zacharie, *Benedictus Dominus Deus Israel*, accompagné d'une oraison, et suivi des lectures des actes des saints, de l'épître et de l'évangile.

J'ai déjà dit plus haut que le récit évangélique était précédé du trisagion, intercalé entre ce récit et le *responsorium*, le graduel, dont les mélodies vocalisées étaient chantées par les enfants, sous la direction de l'archidiacre (1).

Le répons s'exécutait *in præcinendo* et *respondendo*, c'est-à-dire que la première partie, au lieu d'être simplement entonnée, comme nous le faisons maintenant, était chantée en entier par le ou les solistes, après quoi toute la *Scola* le répétait, avant le verset.

Les jours de fête, avant de laisser aux jeunes clercs le chant du répons, le diacre exécutait solennellement les Bénédictions ou cantique des Trois Enfants, non dans la forme où l'Eglise romaine le dit aux samedis des Quatre-Temps, mais dans une autre qui nous est donnée par le lectionnaire gallican (2).

Dans le rit romain, on dit les versets 52-55 du ch. III de Daniel, avec quelques invocations surajoutées, et la reprise du chœur *Et laudabilis*, etc. Dans l'ambrosien, on exécute les mêmes versets, sur un autre chant, en y ajoutant une partie des suivants 56-88, avec la reprise *Hymnum dicite et superexaltate eum in secula*, la doxologie *Benedicamus Patrem* etc. : cela se fait le vendredi et le samedi saints (3), et c'était aussi l'usage, à une époque ancienne, dans certaines églises d'Italie, à Aquilée par exemple, pour les jours de grandes fêtes (4).

Dans le rit byzantin, aux messes où on ne dit pas les *antiphona*, on dit aussi les tropaires correspondant à ce double cantique : c'est peut-être de là qu'est venu l'usage espagnol et gallican de dire à toutes les messes la seconde partie du cantique avec la reprise *Hymnum*, etc. Cela est prescrit par le IV[e] concile de Tolède, can. XIII, pour toutes les églises d'Espagne et de Gaule,

---

(1) Voyez un curieux passage de la *Vie de saint Marcel*, l. c., n° 8. Cf. J. Beleth, op. cit., c. XXXVIII.

(2) L. c. p. 139-40 (*Patr. Lat.* t. LXXII, c. 195-6).

(3) *Paléogr. mus.* VI, p. 297 et 307.

(4) *Patr. Lat.* t. XXI, col. 612.

(c'est-à dire la métropole de Narbonne, qui comprenait les églises du Midi depuis Agde jusqu'à Bigorre (1).

Mais cet usage, toujours suivi à la chapelle mozarabe de Tolède, fait répéter l'*Hymnum* après chaque verset, tandis que l'antique lectionnaire parisien (?) le fait répéter tous les trois versets. Ce devait être ainsi qu'on l'exécutait dans les églises du Nord, de l'Ouest et du Centre, qui paraissent avoir suivi la même discipline (2).

Dans le lectionnaire gallican, qui offre malheureusement des lacunes, on voit que le cantique, au Samedi-Saint, est amené par la lecture du ch. III de Daniel (3), mais le folio qui contenait le début des *Benedictiones* a été arraché. L'ordre des versets et le choix du texte n'est ni celui de la Vulgate, ni celui des textes italiens. Or, précisément, nous possédons un chant qui correspond à cet ordre gallican, sauf quelques variantes de texte, et l'*Hymnum*, qui anticipe d'un verset sur le lectionnaire ; mais ceci n'est peut-être qu'une faute du scribe dans ce dernier manuscrit.

Il se compose d'une entrée en forme de corps de graduel, puis de versets terminés par l'*Hymnum dicite*. Il est inséré à la place de l'hymne romaine à un des samedis des Quatre-Temps dans un certain nombre de manuscrits de chant grégorien des églises françaises et germaniques.

J'en ai déjà reproduit une partie dans mon *Cours*, 1er livre, 3e partie, ch. II (4). Le voici, avec les variantes des versets ornés (5).

---

(1) C'est ainsi qu'il faut entendre les « églises des Gaules » quand elles sont mentionnées dans les conciles d'Espagne. La liste en est donnée dans Mansi, t. IX, col. 850.

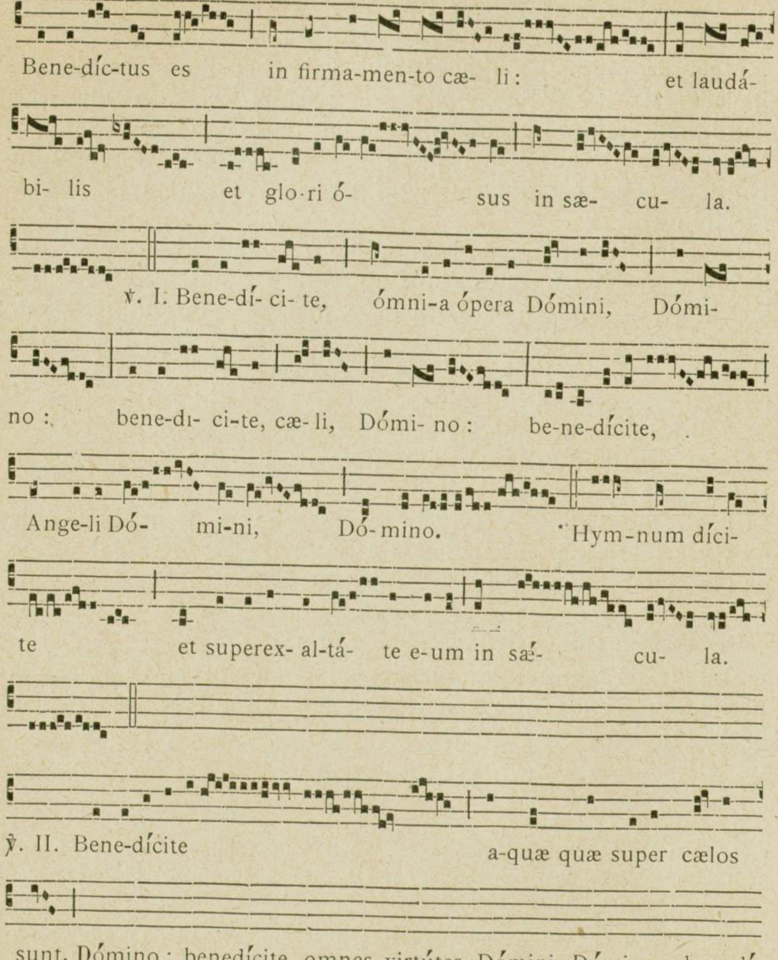
(2) Il faut remarquer en effet que les évêques de ces églises souscrivent à tous les conciles assemblés à Tours ou à Orléans, tandis que ceux de tout l'Est, de la Belgique à la Provence, souscrivent aux canons des conciles de Lyon, de Vienne et d'Arles.

(3) La dernière des prophéties.

(4) *Cf. Tribune de St-Gervais*, 1903, p. 3, avec les chants des autres rites.

(5) Voir Einsiedeln, 121, f. 17, Montpellier, f. 139, publiés dans la *Paléogr. Music.* Parmi les autres mss. m'ayant servi, je citerai principalement l'ancien graduel de Saint-Denys (passé à N.-D. de Paris), noté en neumes (Bibl. Mazarine, 384) et le graduel de Nevers, Bibl. Nat. nouv. acq. lat. 1235.

Dom Pothier s'est très heureusement servi de centons empruntés à ce cantique, pour le graduel moderne *Laudate Dominum de cœlis*, à la messe votive des Anges (*Liber Gradualis*, Solesmes, 2e éd., p. [76]).



sunt, Dómino : benedícite, omnes virtútes Dómini, Dómino : benedícite, sol et lúna, Dómino : * Hymnum.

℣. III. Benedícite stellæ cæli, Dómino ; benedícite, imber et ros, Dómino : benedícite, omnes spíritus, Dómino : * Hymnum.

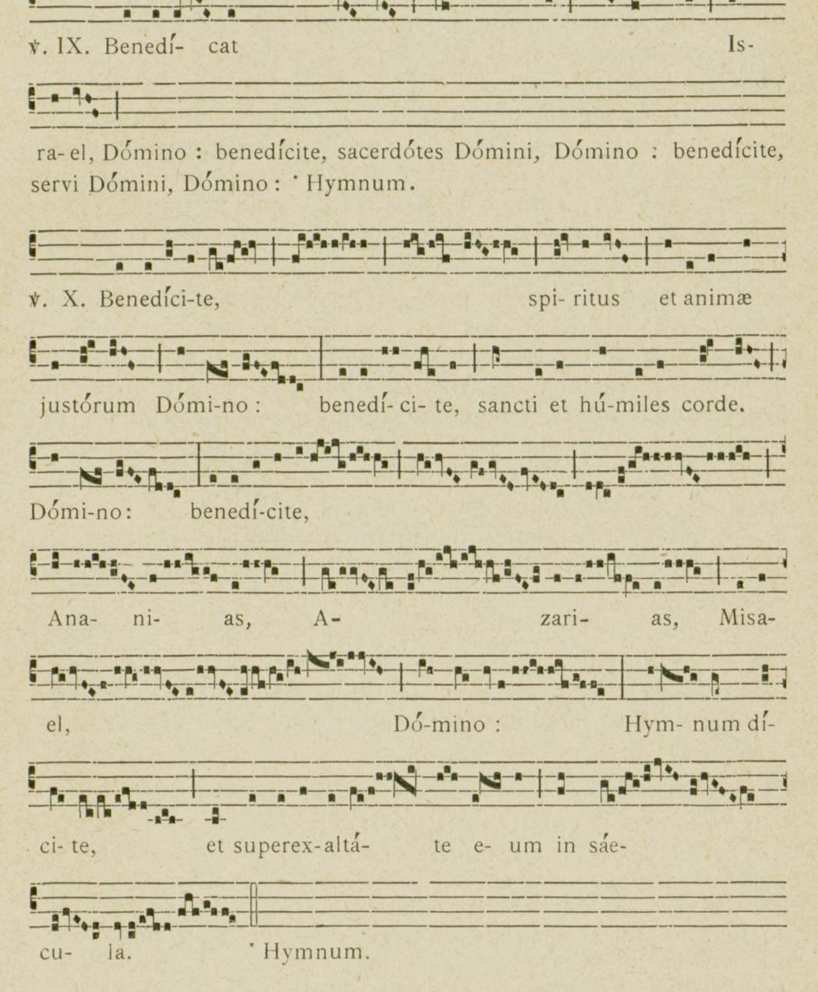
℣. IV. Benedícite, ignis et æstus, Dómino : benedícite, noctes et dies, Dómino : benedícite, ténebræ et lumen, Dómino : * Hymnum.

℣. V. Benedícite frigus et cauma, Dómino : benedícite, pruína et nives, Dómino : benedícite, fúlgura et nubes, Dómino : * Hymnum.

℣. VI. Benedícat terra, Dómino : benedícite, montes et colles, Dómino : benedícite, ómnia nascéntia terræ, Dómino : * Hymnum.

℣. VII. Benedícite, mária et flúmina, Dómino : benedícite, fontes Dómino : benedícite, cete et ómnia quæ movéntur in aquis, Domino : * Hymnum.

℣. VIII. Benedícite, vólucres cæli, Dómino : benedícite, béstiæ et univérsa pécora, Dómino : benedícite, fílii hóminum, Dómino : * Hymnum.



On terminait ce cantique primitivement par le *Benedicamus Patrem*, etc., que je n'ai pas trouvé noté.

Les bénédictions, d'après le lectionnaire, en plus des grandes fêtes, étaient chantées aux vigiles solennelles de Noël, Pâques, Pentecôte, et pendant les octaves.

Dans un curieux passage de Grégoire de Tours (1), et qui vise très probablement ce cantique, on voit qu'au IVe concile d'Orléans, auquel était présent l'évêque de Paris, le roi Gontran fut si charmé du chant du *psalmus responsorius* par le diacre à la messe solennelle, qu'il le dit aux évêques à la fin du repas qu'il leur offrait, leur demandant de le faire exécuter, ce qu'on fit, et le roi et les évêques reprenaient en chœur la réponse, après chaque verset.

On prit l'usage, à une époque que j'ignore, de chanter à la place de la reprise du Trisagion, pendant la marche du diacre allant dire l'évangile, une antienne nommée pour cette raison *ante evangelium*, comme à Milan. Elle était entonnée par le diacre, et l'abbaye de Saint-Denys en conserva longtemps l'usage (2).

C'était après l'évangile que, le jour de l'Epiphanie, l'évêque annonçait la fête de Pâques (3).

L'homélie dite, on faisait des prières solennelles que l'exposition de la messe gallicane ne désigne pas plus clairement, mais qui devaient être, selon la teneur d'autres documents, quelqu'une des litanies données par le Rme P. Dom Pothier soit dans les *Variæ preces* (3e éd. p. 257), soit dans la *Revue du Chant Grégorien* (9e année, p. 113) ou une autre analogue.

Au cours de ces litanies, dites par les diacres, et pendant lesquelles les célébrants demeuraient prosternés, on faisait sortir les juifs, les hérétiques, les païens, qui auraient pu se trouver dans l'église, et, dans l'ordre liturgique (4) prescrit par le concile de Lyon de 517, canon VI, les pénitents (5).

Ces litanies, d'après le titre de certains manuscrits (6), auraient eu une origine romaine, et elles se seraient répandues dans les

---

(1) *Hist. Franc.* L. VIII, II (*Patr. lat.*, t. LXXI, c. 451.)

(2) Lebeuf, op. cit., p. 507. Doublet, *Hist. de l'abb. de St-Denys*, in-4°, 1625, p. 361.

(3) IVe conc. d'Orléans, can. I (Mansi, t. IX, c. 113).

(4) Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd. pag. 193.

(5) A la fin du XIIe siècle, le diacre formulait encore à Paris le renvoi des catéchumènes : *Exeant catechumeni foras*. (Beleth, op. cit., c. XXXIV.)

(6) Missel de Stowe, par exemple; cf. Alcuin, *Opuscula* (*Patr. lat.*, t. C I c. 560).

églises en même temps que les messes gélasiennes. Le prêtre terminait par la *collecta* ou oraison *post precem*.

Ensuite, avait lieu l'oblation. Le diacre apportait, suivant la coutume antique, une parcelle de l'Eucharistie consacrée la veille, tandis qu'on exécutait l'offertoire, dont le chant (*sonus*) paraît avoir été terminé par un triple *alleluia*, à moins qu'il n'y ait eu deux chants, le *sonus* de l'offertoire d'abord, puis un chant alléluiatique : nous ne sommes pas nettement renseignés.

Un sous-diacre de la scola apportait à l'autel l'eau qu'on versait dans le calice (1); le diacre commençait à proclamer les noms; le prêtre annonçait *Pax Domini sit semper vobiscum ;* les fidèles se donnaient le baiser de paix, et le sacrifice continuait par le *Sursum corda* et ce qui suit.

C'est après la paix qu'on intercala plus tard le symbole de Nicée, non point d'après la version romaine, mais d'après un texte grec, tantôt dans l'original, ce qu'on faisait encore à Saint-Denys, à Saint-Germain-des-Prés et peut-être à Notre-Dame, après le xe siècle, tantôt d'après une traduction latine, différente de celle dont nous usons (2).

Encore une preuve que les églises de cette partie des Gaules ne suivaient pas les détails de la liturgie d'Espagne, c'est que le symbole en question était chanté à Paris sans l'addition postérieure *Filioque* usitée dès le viiie siècle à Tolède et dans les églises avoisinantes.

A la fin du canon, avant le *Pater*, avait lieu la fraction des hosties, d'autant plus longue qu'il y avait eu plus d'oblations, tandis qu'on chantait l'antienne que le rit de Milan nomme *confractorium*, et qui est souvent la même que la communion romaine.

On disait certainement à Paris, aux fêtes, soit pendant la fraction, soit immédiatement avant la communion, ces belles antiennes dont l'une au moins est encore chantée à Lyon au jour de Pâques : *Venite populi* (*Variæ preces*, 3e éd. p. 14), *Emitte* (*Revue du Chant Grégorien*, 5e ann. p. 65) (3), et d'autres; mais,

---

(1) Voir dans la Vie de saint Marcel déjà citée les miracles se rapportant à cette coutume, essentiellement occidentale, et conforme, comme beaucoup d'autres détails de ce genre, aux anciens ordos romains. Le célébrant, à Paris, disait une oraison qui a survécu dans beaucoup de missels postérieurs, et dont les termes sont déjà dans l'*Ordo* de saint Germain.

(2) Bibl. Nat. Par. lat. 2290, f° 8; 2291, f° 18 v. ; etc.

(3) Jusqu'au mot *tractemus ;* le reste est une addition postérieure.

au IXe siècle, en adoptant les livres grégoriens, Notre-Dame de Paris fut une église qui les conserva le plus purement : nous serions donc réduits sur ce point aux conjectures, si les auteurs déjà cités ne nous apprenaient que, à Saint-Denis par exemple, on conserva longtemps l'ancien usage (1). Il paraît assez probable, d'après la teneur de certaines oraisons des sacramentaires gallicans (2), qu'on devait chanter quelquefois l'*Agnus Dei* pendant la fraction.

Cette fonction était suivie du *Pater*. A la place du *Pax... Domini...* qui était laissé aux simples prêtres, les évêques prononçaient, les mains étendues sur le peuple, les bénédictions avant la communion, auxquelles on répondait *Amen*. On conserva presque jusqu'à nos jours cet usage, qui remonte aux temps les plus anciens de l'Eglise : ces bénédictions, on le voit par les livres qui les contenaient, étaient chantées sur le même récitatif que le *Gloria in excelsis* simple. Elles sont en partie remplacées par le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*, aux jours de communion générale.

Aussitôt après avait lieu la communion, pendant laquelle on chantait le *Trecanum*, qui était une antienne à trois reprises, sans doute *Gustate et videte* (3), avec *Gloria Patri*.

Telles sont les principales dispositions de l'antique messe gallicane célébrée à Paris, jusque vers le IXe siècle.

---

(1) Lebeuf; Doublet, op. cit.

(2) Vet. Missal. gall. P. L., t. LXXII, col. 342.

(3) Cf. les livres romains, VIIIe dim. ap. Pentecôte.

L'Office gallican

Les renseignements contenus dans les sources les plus anciennes, au sujet de la célébration de l'office de jour et de nuit, se trouvent parfois concorder avec des documents liturgiques d'âge plus récent, dans lesquels (comme nous l'avons déjà vu à propos de la messe), certaines coutumes propres aux Gaules ont été adjointes au rit romain.

Quelques-unes de ces coutumes n'ont pas toutefois survécu à l'époque carolingienne, tandis que d'autres se sont perpétuées jusqu'au XVII[e] siècle et plus tard encore ; je les signalerai sur la route.

Le psautier, qui forme le fonds des offices, était, selon l'usage gallican, divisé en trois séries de cinquante psaumes (1) ; c'est apparemment de ces trois séries qu'était formé l'office nocturne dans le *psallentium assiduum* de Saint-Maurice d'Agaune et de Saint-Martin de Tours, dont les coutumes se répandirent petit à petit sur la majeure partie des églises des Gaules.

Le psautier de saint Germain ne nous renseigne point sur cette division tripartite, mais il nous donne par ailleurs une intéressante documentation liturgique.

Ce vénérable manuscrit du VI[e] siècle est écrit sur vélin, en lettres onciales d'argent sur pourpre, avec les titres en or (2).

Or, les inscriptions en lettres d'or comprennent non seulement le titre ordinaire de chaque psaume, mais encore l'indication des grandes divisions des psaumes, ou *diapsalma*, ce qui est déjà d'une certaine importance pour l'exécution, car cela se lie à la répétition des antiennes. De plus, — et je ne crois pas qu'on l'ait jamais signalé, — un certain nombre de psaumes ont une ou plusieurs de leurs strophes distinguées par le sigle ℟, en or comme les autres titres.

J'en conclus que ces versets sont ceux dont le texte servait de refrain pour le répons ou l'antienne ; le psautier mozarabe offre encore les mêmes particularités, et parfois donne comme an-

(1) Greg. Tur. *Fragm. in Psalm.* P. L. t. LXXI, c. 1098.

(2) Cf. saint Jérôme : *Habeant qui volunt veteres libros, vel* in membranis purpureis auro argentoque descriptos, vel uncialibus litteris (Præf. in lib. Job).

tiennes (il y en a jusqu'à deux ou trois pour certains psaumes) les mêmes versets désignés dans le psautier de saint Germain par ℟.

PSAUTIER DE SAINT GERMAIN	PSAUTIER MOZARABE (1)
Ps. *Dixit Dominus.*	
℟. Tecum principium, &c.	Ant. Tecum principium.
Ps. *Beatus vir.*	
℟. Iucundus homo.	Ant. Misericors & miserator.
℟. In memoria.	Ant. Iucundus homo.
Ps. *In exitu Israel.*	
℟. A facie Domini.	Ant. Non nobis.
℟. Non nobis.	Ant. Deus autem.

Le psaume 50, *Miserere*, a deux versets ainsi désignés, ℟. *Asparges me hysopo* (sic) (2), et ℟. *Redde mihi lætitiam.*

Enfin, dernier point de contact des deux psautiers, l'un et l'autre ajoutent un psaume 151e, formé d'un passage du livre des Rois.

Il est regrettable que l'antique psautier ne donne point les cantiques de l'Ecriture: peut-être aurions-nous eu une seconde documentation au sujet de l'anecdote suivante.

Dans la vie de sainte Geneviève (3), l'auteur cite une antienne qui paraît avoir été populaire, et cela est d'autant plus intéressant qu'elle se rattache à un détail donné par saint Germain. L'évêque de Paris dit, dans sa seconde lettre sur la liturgie (4), à propos du carême :

« ... Nec alleluia in nostra ecclesia, sanctus, vel prophetia, hymnus trium puerorum, vel canticum Rubri maris illis diebus decantantur (5) ».

---

(1) Patr. lat. t. LXXXVI, col. 740 et seq.

(2) Le psautier mozarabe imprimé donne à ce verset l'orthographe *Adsparges me ysopo*. Les rapprochements indiqués ici entre les deux psautiers tiennent peut-être à cette cause : le psautier de saint Germain aurait été apporté d'Autun, dont l'église, apparentée à celle de Lyon, devait avoir une discipline liturgique différente de celle des églises du Nord, et plus rapprochée de celle d'Aquitaine : cela d'autant plus que la division tripartite, inconnue à ce psautier, est nettement indiquée par saint Grégoire de Tours pour nos églises du Nord.

(3) *Acta Sanct.* Januar. I, p. 141, nº 39.

(4) L. c. col. 98 c.

(5) On ne chante en ce temps dans notre église, ni l'*alleluia*, ni le Trisagion ni le cantique de Zacharie, celui des Trois Enfants, et celui de la Mer Rouge.

Or, ce dernier cantique est mentionné dans la vie susnommée comme fort populaire. Sainte Geneviève revenait de voyage, rentrant à Nanterre, lorsque le bateau qui la portait, car elle descendait le cours de la Seine, faillit s'échouer et couler. La sainte fit une prière, le bateau reprit sa marche, et un prêtre, nommé Besse,qui s'y trouvait aussi, entonna : *Adjutor et protector factus est nobis Dominus in salutem*, ce qui forme une antienne du cantique de l'Exode, lequel tous les passagers se mirent à chanter *in modum celeumæ*, « à la façon des mariniers ».

Cette antienne ne figure pas dans l'antiphonaire romain, ni au mozarabe, ni, je crois, dans l'ambrosien; je ne l'ai retrouvée nulle part.

*
**

Peut-être, comme l'usage en prévalut plus tard, adjoignait-on au recueil des psaumes et des cantiques, le *libellus* qui contenait les hymnes ; alors non en usage à Rome, elles étaient en effet reçues dans les Gaules, à commencer par ce qu'on appelait les *ambrosiennes*, auxquelles on ajouta successivement des compositions plus récentes, pourvu qu'elles portassent le nom des auteurs (1).

C'est ce qui nous a valu l'insertion dans l'office romain des superbes hymnes *Vexilla Regis*, *Pange lingua*, composées par Fortunat, — avec *Crux benedicta nitet*, maintenant inusité, — à l'occasion de la réception à Poitiers du fragment de la vraie Croix obtenu par sainte Radegonde pour son monastère (2). *O gloriosa Domina* et peut-être *Ave maris stella* sont aussi de Fortunat, et d'autres encore que nous ne chantons plus, en particulier la belle hymne en l'honneur de saint Denys, *Fortem fidelem militem*.

On voit par les règles des saints Césaire et Aurélien d'Arles (3), que l'hymne, même aux petites heures, était dite tantôt entre les psaumes et la lecture, comme dans les complies actuelles, tantôt après, comme aux laudes et aux vêpres ; dans ce cas, elle était suivie du petit verset, nommé *capitellum*, ce qui est toujours resté en vigueur.

---

(1) II. Conc. Tur. can. XXIII (Mansi, t. IX, p. 803).

(2) Greg. Tur. *Mirac.* I, c. V. (Patr. Lat. t. c. col. 709); Fortunat, l. I. (Patr. Lat. t. LXXXVIII, col. 88).

(3) P. L t. LXVIII, c. 393.

Un manuscrit ancien (1) du psautier nous montre qu'au xe siècle et plus tard encore, on conserva d'importantes particularités remontant aux âges antérieurs. Ce psautier, en effet, (qui est suivi des cantiques d'usage et de ceux prescits par la règle bénédictine) est divisé en trois, et chaque division, (l'une après le premier livre, l'autre après le troisième, l'autre après le cinquième) est close par une litanie, avec des *preces* et oraisons.

Ces prières ont un lien certain avec celles que recueillit Alcuin au viiie siècle pour l'usage de son monastère de Tours, dans ses opuscules intitulés *Officia per ferias* et *Liber precum* (2).

Dans ces deux ouvrages, les diverses séries de psaumes sont suivies de litanies et de versets analogues à ceux du psautier signalé ci-dessus : de plus l'usage gallican y apparaît manifestement par les oraisons *super psalmos* qui suivent chaque psaume (3), et dont un certain nombre se retrouvent, quoique modifiées, dans les liturgies mozarabes.

Mais pour en revenir aux monastères parisiens, le psautier en question, — établi cependant pour l'usage romain, et auquel plus tard on ajouta en marge les antiennes hebdomadaires, notées, — ce psautier, dis-je, est suivi d'un précieux hymnaire, non noté, qui offre toutes les caractéristiques d'un dérivé des plus anciens spécimens de ce genre. Voici en effet le titre de ce *libellus* et ses particularités :

f° 196 b. In nomine Domini incipiunt hymni per anni circulum :

Primo dierum omnium et la suite ordinaire des hymnes hebdomadaires ; en semaine, à complies : *Christe qui lux es*. Hymnes de l'Avent, de Noël, de l'Epiphanie, du Carême : en ce temps, aux

---

(1) Biblioth. Ste-Geneviève, Ms. 1186. Les deux caractéristiques de ce Ms. sont les hymnes en l'honneur de saint Denys et de saint Germain-l'Auxerrois et les particularités monastiques. L'église parisienne de ce dernier titre a été à plusieurs reprises desservie par des religieux.

(2) P. L. t. CI. l. c. ; cf. Bibl. Nat. Par. lat. 13888 (ixe siècle). Ce Ms. contient également un choix d'hymnes très rares, et dont l'une au moins n'est point jusqu'ici connue par des documents de cet âge : *Christi caterva clamitat*; les autres du même genre sont : *Sic ter quaternis*, *Sacratum hoc templum*, *Audi redemptor*, *Summe confessor*, (en l'honneur de saint Grégoire-le-Grand). Ce livre était au xive siècle à Corbie : *(por la librarie de Corbye en Picardie sur Som.* dernière page) et passa depuis à Saint-Germain-des-Prés. Cf. également le Livre de prières ou Psautier de Charles le Chauve.

(3) Concil. Agd. an. 506. C. XX. (Mansi, t. VIII, col. 330.)

petites heures, *ad tertiam* : *Dei fide qua vivimus; ad meridiem : Meridie orandum est; ad nonam : Perfecto trino numero.* Pour la Passion, l'hymne *Vexilla* a la strophe *Confixa clavis*, disparue des livres plus récents ; *de resurrectione ad nocturnos :*

Te lucis auctor personant
Hujus cateruae carmina.

Aux nocturnes de l'Ascension : *Hymnum canamus gloriae.*
A ceux de la Pentecôte : *Anni peractis mensibus.*

On se rendra facilement compte, en se reportant au *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine Ul. Chevalier, que ces hymnes sont spéciales aux anciennes églises des Gaules, et même d'Espagne et d'Angleterre, les plus récentes étant du VIIe siècle ; plusieurs se trouvent dans les livres monastiques envoyés par saint Grégoire le Grand (?) en Angleterre (1).

Il y a plus de mélange pour les fêtes des saints, mais leurs hymnes sont en très petit nombre : il faut spécialement signaler *Caeli ciues adplaudite,* attribuée par Hilduin à saint Eugène de Tolède, mais manifestement peu antérieure aux *Areopagetica.* Usitée déjà à Saint-Denys dans la première moitié du IXe siècle, elle sert à l'abbé Hilduin d'appui en faveur de l'aréopagitisme (2). Mais cette hymne n'a été que d'un usage restreint aux églises apparentées à Saint-Denys, tandis qu'ailleurs on continuait de chanter jusqu'au XVIIIe siècle la vieille composition de Fortunat, citée plus haut.

Notre manuscrit contient aussi une fort belle hymne en distiques en l'honneur de saint Germain d'Auxerre :

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum (3).

L'hymne à la Vierge, *Virgo Dei Genitrix*, est dans une forme archaïque peu connue, 2e strophe, *Vera fides* ; 3e *Gloria magna.*

Quelles étaient les mélodies de ces hymnes ?

Il est difficile de le dire pour une d'elles en particulier, car l'examen attentif des anciens hymnaires notés montre qu'on les chantait sur des *timbres* dont la plus grande partie est conservée encore actuellement sur des paroles diverses. On ne pourrait —

---

(1) Bède, *Hist. angl.*, l. I, c. XXIX. Cf. P. L., t. XCV, c. 69, 313-14, &c.

(2) Voyez plus loin, *Office et Messe de saint Denys.*

(3) Elle a été publiée par le P. Dreves, *Analecta hymnica medii aevi*, t. XI, p. 146, d'après des ms. plus récents et moins corrects. (V. plus loin, page 40.)

à quelques exceptions près, — arriver à une certitude, que par le dépouillement complet et comparé de tous les recueils anciens.

Cependant, les hymnes *Vexilla Regis, Pange lingua, O gloriosa*, ont toujours une mélodie qui leur est propre.

*
**

Dans les églises séculières, on paraît en être resté très longtemps au stade primitif des offices, c'est-à-dire Matines (Laudes) et Vêpres.

Les jours ordinaires, le *Matutinum* se composait uniquement d'un psaume, d'un cantique de l'Ecriture, avec les psaumes 148, 149, 150, suivis de l'hymne *Gloria in excelsis, Te Deum*, ou une autre, accompagnées des lectures, versets et oraisons accoutumées. Alcuin (l. c.) donne plusieurs de ces oraisons, en usage à Saint-Martin de Tours.

Les dimanches et jours de fêtes, il y avait six psaumes, trois avant le cantique, trois après, comme maintenant, et l'on faisait précéder cet ensemble de ce que nous appelons un nocturne, c'est à-dire un certain nombre de psaumes avec leurs antiennes, suivis de longues lectures de l'Ecriture ou des Pères, entremêlées de répons.

Le lectionnaire gallican débute précisément au milieu des leçons des matines de Noël, il y en a douze : les autres fêtes n'en n'ont qu'une, deux, ou trois. Un concile de Rouen ordonne aux fidèles d'assister aux premières et secondes vêpres ainsi qu'au nocturne, tous les dimanches et fêtes (1).

Cependant les hommes seuls assistaient aux offices nocturnes, et nous voyons dans la vie de sainte Geneviève qu'à l'approche des Huns elle célébrait les vigiles en compagnie des matrones parisiennes dans le baptistère (2), qui était alors une chapelle séparée de la cathédrale, comme l'ont encore conservée Poitiers et Aix-en Provence.

On peut se reporter à la pièce de Fortunat publiée au premier chapitre de cette étude, pour voir comment on suivait le *Matutinum* à la cathédrale de Paris. Il y a aussi un passage de Grégoire de Tours (on le citera à propos des Rogations), qui montre qu'on le chantait pareillement dans les autres églises parisiennes.

---

(1) Mansi, t. X. c. 1202; de même le II[e] conc. de Mâcon, can. I., (t. IX, c. 950).

(2) Ch. III, (n° 10), *Acta Sanct.* Januar. I, 138.

Cet office était solennellement célébré, et le canon XVIII du concile de Tours, plus haut mentionné, prescrit le nombre de psaumes et d'antiennes qu'il faut y chanter, dans les églises dont les évêques souscrivaient au concile, suivant l'usage de l'église Saint-Martin, savoir :

De Pâques à l'automne, douze psaumes avec six antiennes ; en septembre, sept antiennes; en octobre, huit; en novembre, neuf; en décembre et jusqu'à Pâques, dix. D'après un passage de Grégoire de Tours, il paraît qu'il devait y avoir en outre, au moment de l'entrée du prêtre au sanctuaire, un psaume *responsorius* dit par le diacre (1), comme le *Venite exultemus* dans le rit romain ; peut-être cependant ce psaume est-il le cantique des Enfants déjà chanté solennellement à la messe, car, dans le passage mentionné, il est précédé de deux antiennes, ce qui correspondrait assez à la partie du *Matutinum* appelée maintenant Laudes.

Dans les fêtes, peut-être faisait-on, comme à Lyon, la procession solennelle à la fin des Matines (2). Cela aiderait à comprendre une expression liturgique qu'on ne trouve que dans le canon déjà cité ; il est dit qu'en août, à cause du grand nombre de fêtes de saints, on chantera les *manicationes* (3).

Qu'est-ce que cela ?

Au xe siècle, le sens en était perdu, et l'historien Aimoin ne sait que rapprocher ce nom du verbe *manicare* qui veut dire en basse latinité, se lever matin (4). Sans doute le nom de *manicatio* peut avoir cette étymologie puisqu'il s'agit de l'office des matines, mais cela ne nous renseigne pas autrement sur ce que c'était.

Or, en rapprochant les choses analogues de diverses liturgies, nous constaterons :

A Milan, avant les Laudes, procession à la Croix, après, procession au baptistère, avec répons orné de nombreuses *melodiæ* ou vocalises dites avec les enfants, *cum pueris* (5).

A Rome, autrefois, semblable procession l'après-midi de Pâques, alléluias ornés exécutés aussi par les enfants (6).

---

(1) *Vit. Patr.* (P. L. t. LXXI, c. 1043).

(2) Sidoine Apollinaire, ep. ad Eriphium. *(*P. L. t. LVIII, c. 547.)

(3) Ou plutôt *manicantiones*.

(4) Voyez ces vocables dans Du Cange, avec textes ; je n'en ai pas trouvé d'autres dans mes recherches personnelles.

(5) Cf. *Paléog. Mus.* VI, à toutes les fêtes.

(6) *Ordo Rom.* (P. L. t. LXXVIII, c. 965 ; page 37 du *Mus. Ital.)*

A Lyon et ailleurs, Aix, etc., la *schola*, depuis une époque incertaine, porte le nom de *manecantaria*, toujours en usage, et celui qui la dirige est appelé *manecantarius* (1).

A Paris, enfin, au temps de saint Germain, c'est aux enfants que sont réservés les chants ornés des répons.

Si l'on pouvait rapprocher cela des coutumes en vigueur au XIIIe siècle, à Notre-Dame, on trouverait encore un texte Les jours de fête, l'office de vêpres et celui de laudes étaient suivis de la procession tantôt à une station désignée, tantôt à la Croix, avec un répons solennel et un verset par les enfants (2). Que conclure de tout cela ?

Je concluerais assez volontiers que les *manicantiones* étaient des répons ornés exécutés avec les enfants. Il y a quelque chose d'intéressant à ce sujet, mais au point de vue purement liturgique, dans le canon de Tours. Pourquoi ces chants sont-ils prescrits pour l'office des dimanches d'août, à cause des fêtes de saints ? Si l'on consulte la liste des stations solennelles de Tours aux Ve et VIe siècles (3), nous n'aurons pas de renseignements, car elle ne contient pas les fêtes ordinaires ; mais si nous ouvrons le sacramentaire gélasien de Saint-Denys, — postérieur, il est vrai — surtout en le comparant avec celui nommé léonien, *c'est-à-dire des livres d'origine romaine*, nous constaterons qu'alors que les fêtes de saints sont assez rares dans les divers mois de l'année, août est rempli de fêtes presque du commencement à la fin.

Soit dans le léonien :

2 août, Etienne pape ; 6, Xyste, mémoire de Félicissime et Agapit ; 10, Laurent, avec vigile et octave ; 17, Hippolyte et Pontien, mémoire d'Agapit ; 30, Félix et Adaucte.

A ces fêtes il faut y ajouter pour le gélasien, le 1er, les saints Macchabées ; 7, Donat ; 11, Tiburce ; [15, *Dormitio sanctæ Mariæ*, là seulement où l'on suivait l'ordre des messes romaines, ailleurs c'était le 18 janvier ;] 19, Magne ; 27, Ruf ; 28, Hermès ; 29, la Passion de saint Jean-Baptiste ; 1er septembre, Prisque.

Il semble donc que le canon XVIII de notre concile, en faisant allusion aux nombreuses fêtes de saints célébrées dans le mois d'août, ait eu en vue un *ordo*, un calendrier liturgique, sensiblement analogue à celui de Rome, tel qu'il était usité dans les

(1) Cf. Du Cange.

(2) Bibl. Nat. Par., lat. 15182 et autres.

(3) Greg. Tur. *Hist.* l. X, c. 6. (P. L. col. 565-66.)

Gaules : or, un semblable usage ne peut s'expliquer que par l'introduction déjà faite dans les Gaules, quand on établit ce canon, c'est-à-dire vers 570, d'éléments liturgiques romains assez importants, tels qu'ils nous sont révélés par les sacramentaires de ces églises, où les doubles coutumes sont en effet mêlées. (Je suis persuadé qu'on arriverait peut-être à serrer de très près la date de ce mélange, par l'analyse raisonnée des messes contenues dans ces livres et en particulier des messes communes non romaines, qui nous donneraient ainsi le fonds antique des liturgies gallicanes (1) antérieures à ce mélange romain.)

Donc, on aurait, aux fêtes, célébré le *Matutinum* avec des chants spéciaux (probablement des répons ornés), qu'il n'était pas dans l'usage de dire aux jours ordinaires, surtout en été.

Il y a quelque chose d'analogue dans la règle de saint Benoît, lorsque le législateur monastique fait indirectement la distinction, précisément pour l'été, des deux espèces de répons (2). Or, au XIe siècle encore, après la réforme de Cluny (3), en été, aux offices des matines dominicales, ses anciens livres n'offrent que des répons brefs, tandis que les fêtes des saints ont les répons ornés traditionnels.

Sans doute, en adoptant plus tard les antiphonaires romains, l'Eglise de Paris dût y mêler quelques-unes au moins de ses anciennes *manicantiones ;* malheureusement, comme l'on continua jusque vers le XIIe siècle de composer de nouveaux répons ornés, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer le vieux gallican du nouveau. Il en est autrement d'intéressantes antiennes que nous verrons plus loin.

Continuons l'ordre des heures dominicales.

A tierce, on célébrait la messe dont nous avons parlé ; à sexte, six psaumes avec l'antienne *alleluia*; enfin, ce que nous appelons vêpres était nommé « office de la douzième heure », avec douze psaumes, et l'antienne *alleluia*. L'auteur de la vie de sainte Geneviève, qui paraît avoir écrit vers l'an 530, rapporte que les évêques Loup et Germain d'Auxerre, passant par Nanterre, le

---

(1) J'ai fait ce dépouillement pour ce qui concerne l'*ad pacem*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par Dom Cabrol, col. 476 (Cf. col. 466).

(2) Cap. X. (P. L. t. LXVI, c. 433.)

(3) Bib. Nat. Par., lat. 12601.

jour où ils révélèrent à Geneviève sa vocation, célébrèrent aussi none (1).

Il faut nous arrêter un instant et remarquer l'idée symbolique qu'attachaient nos ancêtres au nombre des psaumes et antiennes de l'office.

Ainsi, on l'a vu, *sept* antiennes à matines pour le mois de *septembre*, *huit* pour *octobre*, *neuf* pour *novembre*, *dix* pour *décembre*. A *sexte*, *six* psaumes, à l'office de la *douzième* heure *douze* psaumes.

Ailleurs, comme on le voit par la règle dite « du Maître » (2), pour les monastères de la Narbonnaise, on s'arrangeait de façon que les antiennes, psaumes et répons fussent toujours en rapport avec un nombre consacré, afin que le nombre des *impositions* faites par l'abbé ou les frères dans le cours d'un office fût tantôt de trois, tantôt de sept, de douze, de vingt-quatre, en mémoire de la Trinité, des sept anges, des douze apôtres, des vingt-quatre vieillards, etc. L'idée symbolique est naïve de rapprocher de ces chiffres le nombre d'intonations des chants de l'office.

Ce n'était peut-être après tout qu'un moyen mnémonique.

Les offices étaient terminés, après l'oraison, soit par un simple *versus clusor* (3), tel que notre *Benedicamus*, soit peut-être par des *completoria*, analogues à celles du rit ambrosien et des monastères italiens (4), c'est-à-dire un ensemble d'antiennes et d'oraisons qui passèrent en partie à l'office connu depuis sous le même nom de *completorium* ou complies : nous les étudierons au chapitre suivant.

---

(1) Cursum spiritualem, nonam atque duodecimam celebrantes ; c. I, (n° 4). *Act. Sanct.* l. c. Il faut remarquer que ce passage, et les autres qui se rattachent à la liturgie gallicane, ont disparu de la seconde rédaction de la vie de sainte Geneviève. Dans les opuscules déjà cités et dans lesquels Alcuin a recueilli des oraisons gallicanes, il y a l'*oratio horae duodecimae*, (P. L. t. CI., c. 507-508.)

(2) P. L. t. LXXXVIII, c. 1003.

(3) Regul. Magistri, l, c. *ad completorium*.

(4) Reg. S. Bened. ; cf. également P. L. t. LXVI, c. 995 et seq. ; t. XXXII, c. 1449.

Chants gallicans de l'Office

Les raisons qui me font considérer comme provenant de l'ancien rit gallican plusieurs antiennes conservées en partie jusqu'au XVIII[e] siècle, en partie jusqu'à ces dernières années, sont de deux ordres.

D'abord, le lien étroit de ces chants avec des livres liturgiques ou des versions de l'Ecriture antérieurs à l'introduction des livres grégoriens, plus les particularités locales, et les rapports avec des documents historiques.

Je n'ai cependant retrouvé ni les textes du psautier de saint Germain, ni ceux cités dans la vie de sainte Geneviève.

Faut-il faire remonter à une haute époque certaines antiennes parisiennes, empreintes d'un cachet tout oriental? On peut supposer, en effet, que ces particularités seraient dues à l'évêque Eusèbe le Syrien, qui succéda vers l'an 590 à Ragnemode, ancien archidiacre et successeur lui-même de saint Germain sur le siège de Paris. Cet évêque, en effet, qui remplaça par des prêtres et des clercs de son pays tout le personnel de la maison épiscopale et de la *scola* (1), dut introduire aussi dans la liturgie des détails empruntés aux liturgies d'Orient (2). Mais il faut aussi se rappeler que les siècles suivants virent à Paris et surtout à Saint-Denys une efflorescence considérable des études grecques.

Au VII[e] siècle, saint Ouen, dans la vie de saint Eloi (3), rapporte la joie avec laquelle on chanta des psaumes et des antiennes à la dédicace du monastère de saint Martial, fondé par l'orfèvre royal dans la Cité (4), mais ne cite point ce qui fut exécuté.

---

(1) Greg. Tur. *Hist*. l. X, c. 16.

(2) Peut-être l'oraison qu'on disait à l'encensement des oblats, empruntée presque textuellement à la prière correspondante de la liturgie de saint Jacques. (Bib. nat. lat. 2290, 2291, 2294. IX[e]-X[e] siècles.)

(3) L. I, c. XVIII (P. L. t. LXXXVII, c. 495.) On pourra rapprocher du ch. XXI (id. c. 497), sur les relations de saint Eloi à Paris avec les moines de Luxeuil, le choix d'un religieux de cette abbaye, Agile, comme premier abbé de Rebais, alors monastère parisien (où fut écrit plus tard le sacramentaire connu sous le nom de Gellone), et les relations des autres personnages de l'Ecole du Palais avec la même abbaye.

(4) Sur l'emplacement actuel du Tribunal de Commerce et des casernes les religieuses de saint Martial se rattachaient à la règle d'Aurélien d'Arles.

En tout cas, de cette époque doit dater une partie de l'organisation du chant liturgique à Paris.

L'on fêtait alors non seulement à la cathédrale de Paris, mais dans la plupart des églises des Gaules, sainte Geneviève et l'illustre saint Germain ; peut-être même appliquait-on déjà à ce dernier, comme on le fit plus tard, les antiennes chantées en l'honneur de saint Marcel (1). Nous ne savons.

C'est le moment où l'évêque saint Céran charge le prêtre Garnier de recueillir les vies des saints qu'il veut célébrer (2) ; c'est à son successeur, saint Landry, qu'on attribue diverses réorganisations des services ecclésiastiques (3).

C'est le temps où va apparaître la *Scola palatina*, la fameuse école du palais des rois Mérovingiens : et quels noms s'y rencontrent ! C'est saint Léger qui en est le directeur, saint Ouen l'archichapelain, et l'on y voit saint Wandrille et saint Philibert (4).

Les rois eux-mêmes, semi-barbares, se croyaient des littérateurs et des artistes : on peut lire dans Grégoire de Tours comment on dut faire renoncer Chilpéric à l'exécution des pièces qu'i avait composées, et voulait imposer à l'Eglise (5) !

Enfin c'est l'époque aussi de l'exhumation et de la translation de saint Denys, l'apôtre de Paris, et de la fondation du monastère devenu si célèbre.

Un passage de la vie déjà citée de saint Eloi nous apprend que, de son temps, on célébrait solennellement, à la cathédrale de Paris, l'anniversaire de la passion de Denys (6) : « *Cum anniversaria Parisius sancti Dionysii martyris celebraretur passio, dum vigilia a clero caneretur in choro.* » Il serait curieux de rechercher quelles mélodies le ministre de Dagobert a pu enten-

---

(1) *Act. Sanct.*, Mai, VI, 300; Nov. II [5. 670]. Des antiennes de l'office de ces saints sont citées dans un écrit du IXe siècle ; je les donnerai plus loin.

(2) Id. Juillet, VII, 485.

(3) Id. Juin, II, 292.

(4) Dom Pitra, *Saint Léger*, Paris, 1845.

(5) *Hist. Franc.*, V. 45; VI, 46. Chose curieuse, l'hymne *Ecclesiae speculum* (en l'honneur de saint Germain d'Auxerre), citée page 33, est donnée parmi les interpolations de l'*Histoire* d'Aimoin, faites au XIIe siècle, à Saint-Germain-des-Prés, comme étant l'épitaphe composée par Chilpéric pour le saint évêque de Paris.

(6) L. cit. c. XXIII, col. 497. Je suppose qu'il faut lire *Parisius* comme portent tous les documents anciens.

dre, — et sans doute chanter, — en cette vigile du martyr parisien : ce n'est peut-être pas impossible.

Lorsque le monarque franc eut établi un monastère au tombeau du saint, il ordonna, nous dit Frédégaire (1), d'y instituer le même *psallentius* qu'au monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Or, fait remarquer trois siècles plus tard Aimoin (2), cet ordre d'offices était le même qu'à Saint-Martin de Tours ; c'est celui que j'ai décrit au précédent chapitre. Le II[e] concile de Tours l'avait imposé à toutes les églises dont les évêques avaient souscrit à ses canons ; parmi eux était saint Germain.

Imposer donc à la nouvelle abbaye de Saint-Denys le *psallentius* déjà usité à la cathédrale, c'était marquer l'union des deux églises et en même temps les rattacher aux monastères les plus célèbres des Gaules. Il est même assez vraisemblable que saint Denys et ses compagnons devaient être chantés comme l'étaient à Agaune les martyrs de la Légion Thébaine.

Or, les anciens antiphonaires de Paris et de Saint-Denys donnent aux deux fêtes de ces saints trois antiennes qui leur sont spéciales et ne sont passées que plus tard à d'autres fêtes de martyrs ; de plus, la quatrième est commune aux livres parisiens, *in evangelio*, c'est-à-dire pour le *Magnificat* des premières Vêpres de saint Denys, et au rit ambrosien de Milan, comme antienne après l'Evangile, pour la fête de saint Maurice (3).

Que cet ensemble d'antiennes ait été composé pour les saints d'Agaune, il n'y a pas à en douter : on n'y chanterait pas, en effet, les martyrs qui persévérèrent dans le combat, *in AGONE certaminis* (ant. *Sanctum est*), et ce ne peut être que par imitation qu'elles passèrent aux martyrs parisiens. Or, si cette imitation nous est attestée (quoique d'une façon vague), au premier quart du VII[e] siècle, ces antiennes, vraisemblablement, pour se retrouver à Milan, à Agaune et à Paris, doivent dater de la même époque, qui est celle du plus florissant culte des saints martyrs (4).

---

(1) *Hist. Franc.* c. 79. (Patr. Lat. t. LXXI, col. 656.)

(2) *Hist.* L. IV, c. 33. (Patr. Lat. t. CXXXIX, col. 790.)

(3) Je n'ai retrouvé l'*Insignes* parmi les manuscrits de bonne époque, que pour la fête des saints Fabien et Sébastien, mais dans l'antiphonaire de Saint-Maur-les-Fossés (Bib. nat. lat. 12044, f° 43), monastère parisien.

(4) On fit au reste d'autres emprunts à Agaune ; on célébrait encore à Paris, à la fin du IX[e] siècle, une vieille messe gallicane, adaptée tant bien que mal à l'ordre romain, en l'honneur de saint Sigismond. (Bib. Nat., lat. 2291, f° 19. Cf. *Un rituel noté*, étude déjà citée.

Comme ces antiennes sont toutes différentes de celles que nous avons l'habitude de voir dans nos livres, j'en donne une traduction : on remarquera suffisamment le style musical en lisant la mélodie.

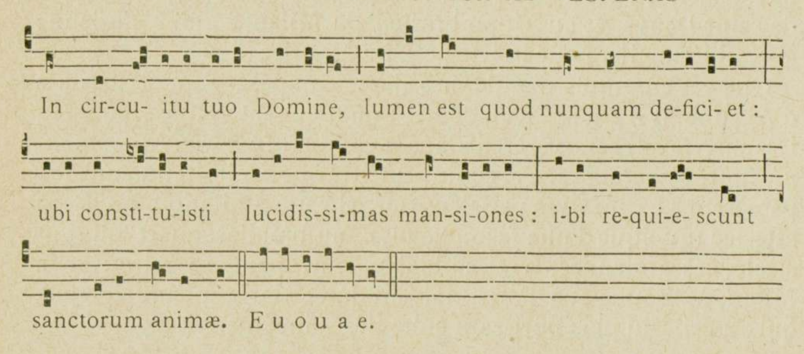
Autour de vous, Seigneur, est une lumière qui ne s'éteint jamais (1) ; vous y avez placé d'éclatantes demeures; là reposent les âmes des saints.

O qu'ils sont vénérables, les glorieux combats des martyrs ! eux qui, dans leur corps, ont souffert pour le Christ d'atroces tourments, ils ont ainsi mérité de recevoir l'inestimable couronne de la gloire éternelle.

Elle est sainte, la vraie Lumière; elle est admirable, elle éclaire ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin du combat; ils en reçoivent une splendeur qui n'aura point de terme; c'est en elle qu'ils se réjouissent de leur bonheur.

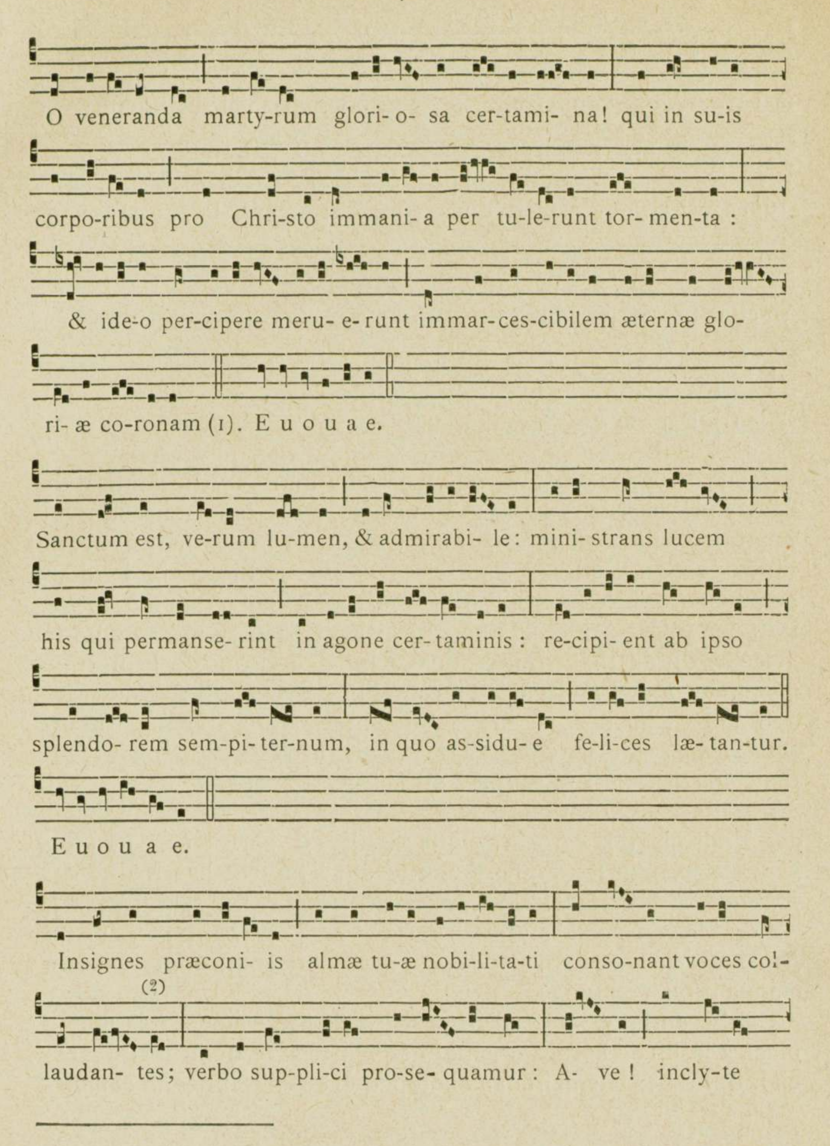
Les voix les plus insignes entonnent les louanges à ta haute noblesse; pour nous, nous continuons d'une voix suppliante : Salut, illustre martyr ; compagnon des Anges, associé des Apôtres et des Prophètes, et cohéritier des Martys, ô saint Maurice [Denys] avec tes compagnons, intercède pour notre salut et celui de tous (2).

IN VIGILIA SANCTI DIONYSII AD VESPERAS



(1) Allusion à l'office des vêpres ou de la douzième heure (6 heures du soi r) appelé aussi office des lumières, *lucernarium*.
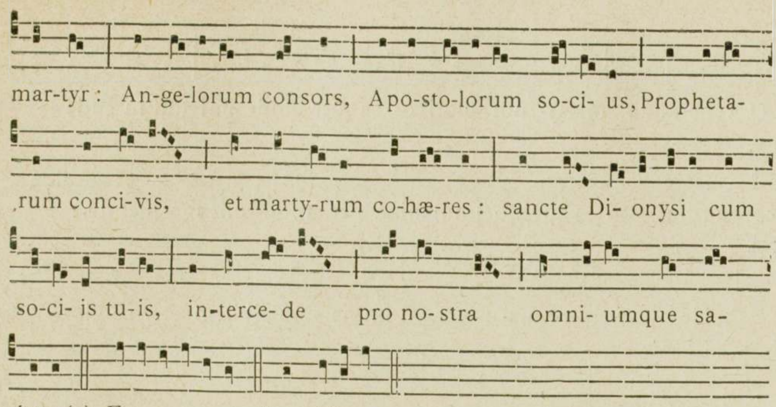
(2) Les trois premières de ces antiennes sont indiquées dans le capitulaire de saint Denys (1er quart du XIe siècle, Bibl. Maz., 384, fo 90) uniquement pour les fêtes de saint Maurice et de saint Denys : Cf. pour le *Sanctum est, Paléogr. Music.* série monumentale, fo 310-*116* ; l'*Insignes* est indiqué aussi, au Xe siècle, Bibl. Nat., lat, 2395, fo 1. Mélodies d'après les manuscrits parisiens du XIe au XIVe siècle. (Le *Sanctum est* et l'*Insignes* sont aussi mentionnés dans un capitulaire de St-Cyr de Nevers, Bib. Maz 1708, fo 100.)



(1) Comparez à cette antienne celles des fêtes de saint Germain et de saint Marcel, que je donnerai plus loin.

(2) Ou :

collaudan- tes.



Je ne mets pas en doute qu'un certain nombre d'antiennes de l'ancien rit parisien, pour les complies, ne soient tout simplement de vieilles *complendae* ou *completoria* terminant, avant l'introduction des livres grégoriens, l'office gallican de la douzième heure. Elles correspondent en effet, sauf une de forme rythmée plus récente, aux oraisons *vespertinae* du sacramentaire gélasien dit de Saint-Denys, ou à d'autres oraisons de la liturgie mozarabe (2), ou enfin à celles recueillies par Alcuin soit dans les opuscules déjà cités, où elles sont transcrites de livres celtiques et gallicans, soit dans son supplément au sacramentaire grégorien, où elles sont empruntées au gélasien.

J'hésite d'autant moins à rapprocher les antiennes en question des oraisons de ce genre, que les livres parisiens, jusqu'au XVIIe siècle, nous les donnent pour chaque jour de la semaine, au psautier hebdomadaire, immédiatement après l'antienne à *Magnificat*, avec la simple rubrique *ad Completorium* ou *ad Nunc dimittis*, et à une époque où les oraisons dont je parle n'étaient plus en usage.

Or, le cantique *Nunc dimittis* se trouve précisément à la même place à la fin de l'office oriental des vêpres avec un tropaire spécial, qui est exactement dans la fonction des antiennes *ad comple-*

---

(1) La dernière partie de cette antienne se retrouve, modifiée, avec une mélodie autre, dans les livres modernes de Paris, ant. *Salve, inclyte martyr* (à *Magnificat*, 1es vêp.).
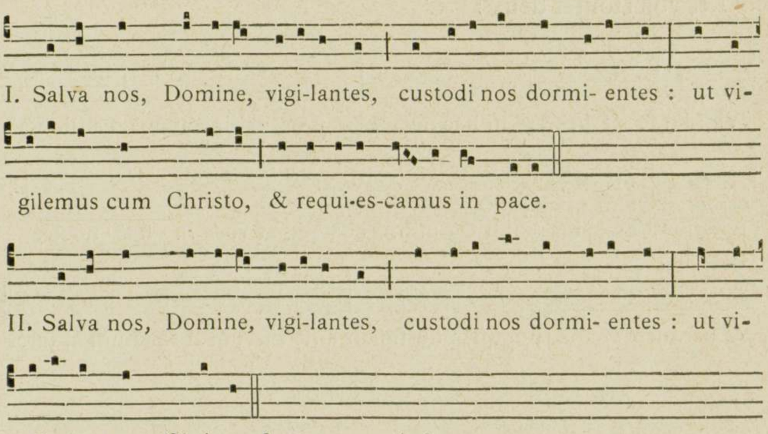
) *eviarium moz. ad completor.* (Patr. Lat. t. LXXXVI, 964 et seq.)

torium. On sait d'autre part que ce cantique ne faisait pas partie de la liturgie de l'office dit des Complies avant le mélange des rits romains et gallicans (1). Je pense donc que, par suite du dédoublement des vêpres et des *completoria*, ce *Nunc dimittis* avec les antiennes qui l'accompagnaient et les oraisons auxquelles elles se rattachaient passèrent en bloc dans l'office séparé du même nom, tandis qu'au début du VIIIe siècle, ces oraisons figurent encore à la fin des vêpres dans les livres gélasiens à l'usage des Gaules.

Voici donc ces antiennes avec les oraisons qui s'y rapportent.

La première, pour le lundi, seule passée au rit romain, se rattache à deux formules mozarabes ; oraison : *Salvasti nos, Domine Jesu Christe, per diem vigilantes ; custodi nos in hac nocte requiescentes*;..... *Spiritus tuus Sanctus vigilet super nos* etc. ; autre : *In nomine Domini nostri Jesu Christi, in hac nocte dormiamus, et requiescamus in pace.*
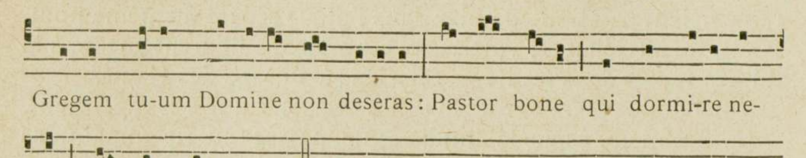
L'antienne parisienne se présente, dès le milieu du XIIIe siècle, avec deux grandes variantes ; la première était chantée à Notre-Dame, c'est celle qui a survécu ; la seconde était préférée à Sainte-Geneviève.



Le jour suivant, on disait une antienne se rattachant à un répons et à une oraison mozarabe : *Custodi*,.. *tu*, *Domine*, *ut bonus pastor*... *gregem tuum ne deseras*. L'antienne a été donnée

(1) La première mention en est dans Amalaire, *De corr. Ant.* c. VII, (P. L. t. CV, c. 1260).

avec un chant différent, d'après d'autres livres, dans les *Variæ Preces* de Solesmes (1). Elle figure dans le ms. 339 de St. Gall, (x[e] siècle) avec un dessin mélodique un peu plus orné (2). On remarquera la parenté du chant donné ici avec le précédent et les suivants.
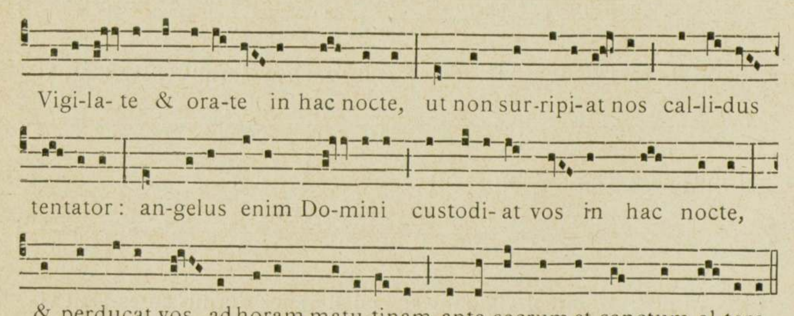


scis, sed semper vigilas.

Le mercredi, l'antienne se rattache à cette oraison du gélasien : *Deus, qui illuminas* (3) *noctem..., ut hanc noctem sine impedimento Satanae transeamus, atque matutinis horis ad altare tuum recurrentes, tibi Deo, gratias referamus.*

L'antienne du vendredi, dont le texte respire l'antiquité, offre également une des pensées des textes qui précèdent (4).

Les voici toutes deux :



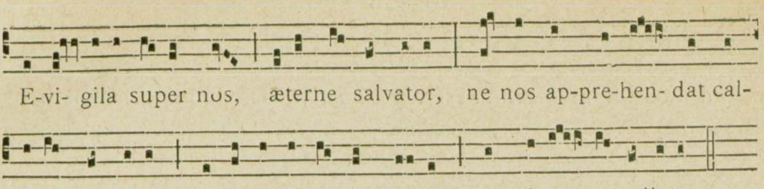
---

(1) 3[e] éd. p. 30. Comme lien de rapprochement avec la liturgie mozarabe, on remarquera que la mélodie parisienne de cette antienne se retrouve avec d'autres chants empruntés à cette liturgie, dans le superbe Antiphonaire des messes d'Albi, Bib. Nat., lat. 776, f° 139 v, xi[e] siècle.

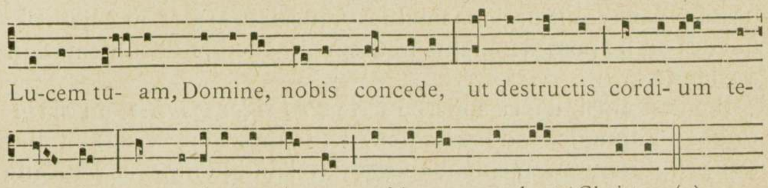
(2) *Paléogr. Music.* t. I, page 141 de la phototypie.

(3) Ceci paraît encore être une allusion au *lucernarium*; l'expression *matutinis... Deo gratias referamus*, est dans Grégoire de Tours, précisément dans un passage cité plus loin, à propos des Matines des Rogations, à Paris.

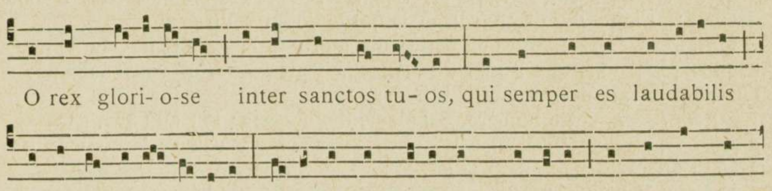
(4) Cf. *Processionale monasticum* de Solesmes, p. 108.



L'antienne du jeudi se rattache également à une oraison du sacramentaire gélasien : *Omnipotens sempiterne Deus, vespere et mane,..... ut expulsis de cordibus nostris peccatorum tenebris, ad veram lucem, quæ Christus est, nos facias pervenire.*



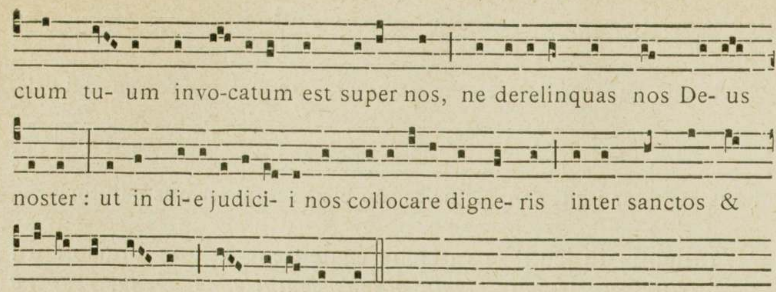
Enfin, le samedi, on disait une antienne pour laquelle je n'ai pas trouvé de références dans les textes anciens, mais que son étroite cohésion de style musical et littéraire avec les précédentes m'engage à donner. On remarquera que les paroles de la seconde partie sont celles du capitule romain de complies, elle peut donc être une marque d'âge plus récent; mais aussi, il a pu y avoir une interpolation ou des modifications de texte, car tout ce passage ne s'équilibre pas du tout avec le début et la fin (2).



---

(1) Cf. *Variae Preces*, l. c.

(2) Comme pour les chants des premières vêpres de saint Denys, auxquels on en comparera avantageusement les formules, je donnerai ci-après la traduction de ces antiennes dont plusieurs sont de touchantes prières.



A ces antiennes, il faut évidemment en rattacher d'autres passées dans les liturgies romaines-françaises (1), et au sujet desquelles on ne possède malheureusement aucune documentation ancienne.

Il en est ainsi de la superbe série *Pro fidei meritis*, au *matutinum* du dimanche, dont les neuf antiennes sont écrites en distiques ; plusieurs rappellent tout à fait l'antique messe gallicane en vers, publiée par Mone (2). (On pourra consulter celles qui figurent dans le Processional de Solesmes, l. c. *Pro fidei*, *Juste Deus*, *Naturae genitor*, *Rex sine fine*).

Il faut aussi ranger dans le genre gallican certaines antiennes

---

Salva nos. Sauvez-nous, Seigneur, quand nous veillons ; gardez-nous quand nous dormons ; afin qu'ayant veillé avec le Christ, nous puissions reposer dans la paix.

Gregem tuum. Votre troupeau, Seigneur, ne l'abandonnez pas ; ô bon Pasteur qui ignorez le sommeil, mais qui toujours veillez.

Vigilate. Veillez et priez en cette nuit, afin que le rusé tentateur ne nous trompe pas ; mais que l'ange du Seigneur vous garde, et vous conduise à l'heure matinale devant l'autel saint et sacré.

Lucem tuam. Votre lumière, Seigneur, donnez-nous la ; afin que, chassant de nos cœurs les ténèbres, nous puissions parvenir à la vraie lumière, qui est le Christ.

Evigila. Veillez sur nous, éternel Sauveur, afin que le rusé tentateur ne nous saisisse ; car vous êtes à jamais notre appui.

O Rex. O Roi glorieux parmi vos saints, qui toujours êtes digne de louanges, et toujours plein de douceur : vous êtes au milieu de nous, Seigneur, et votre saint nom a été invoqué sur nous, ne nous abandonnez pas, ô notre Dieu : afin qu'au jour du jugement vous daigniez nous placer parmi vos saints et vos élus, Roi vénérable !

(1) Cf. Colette, *Hist. du bréviaire de Rouen*, 1902.

(2) *Lateinische und grieschiche Messen*, in-4°. *Frankfurt*, 1850 ; VIIIe messe. (P. L. t. CXXXVIII, c. 877.)

chantées aux processions de pénitence, avec des litanies spéciales. Leur origine se trahit par le fait que le beau *Miserere, miserere*, fait double emploi de texte avec le *Parce* des antiphonaires grégoriens (1), d'après une version différente de l'Ecriture et un usage liturgique antérieurs donc à l'adoption des livres romains dans les Gaules, au VIIIe siècle. Le cas est le même pour l'*Agnus Dei* employé comme chant de procession, coutume évidemment aussi plus ancienne que son introduction dans la messe, au début du même siècle.

Dans les livres qui les contiennent, tel le processional dionysien du Xe siècle (2), elles sont, comme partout, d'ailleurs, accompagnées de litanies d'origine gallicane qui leur ont toujours été jointes, suivant un canon d'Orléans (3).

Il était nécessaire, du reste, d'avoir des litanies pour occuper le clergé et le peuple durant lesdites processions dont on faisait grand usage en France aux temps mérovingiens (4) ; on allait souvent fort loin célébrer les stations; à Paris, par exemple, on en faisait à l'abbaye de Saint-Denis et, plus tard, à celle de Saint-Maur, et l'on revenait à jeun naturellement !

Saint Grégoire de Tours raconte une comique aventure dont il fut le témoin à Paris, au moment de Rogations, une nuit où, ayant logé à la basilique de Saint-Julien, il était descendu avec le clergé pour chanter le nocturne (5). On voit au même endroit combien la procession était importante. C'était du temps de l'évêque Ragnemode.

Ces antiennes et litanies des Rogations furent conservées jusqu'il y a trente ans dans l'église de Paris.

C'était à peu près le seul reste des anciens usages respecté par les liturgistes (6) du XVIIIe siècle : en 1873, disparaissait à son tour ce dernier vestige du vieux fonds gallican.

---

(1) Voyez ces deux antiennes dans mes *Principaux chants liturgiques*, Paris, Poussielgue, 1903, p. 179; avec les tons gallicans de litanies. On chantait aussi sur la mélodie de *Miserere* : *Aufer a nobis* et *Exaudi, exaudi*.

(2) Maz. 384, f° 207.

(3) Mansi, t. VIII, p. 366.

(4) *Mart. hyeron.* en tête de chaque mois, *Act. Sanct.*, nov. II; II conc. Tur. can. XVII; Lyon, ann. 567, can. VI, (Mansi,. IX, c. 988), etc.

(5) *Hist.*. l. IX, c. VI.

(6) *Processional parisien*, MDCCXL, p. 50 ; édit. de 1824, p. 132.

II. — Les Temps Carolingiens.

LES LIVRES GRÉGORIENS A PARIS. — TEXTES ET NOTATIONS.

Les premières relations étroites entre Paris et Rome paraissent avoir commencé du côté de l'abbaye de Saint-Denys, au temps de l'abbé Godobald, vers 725 (1). C'est à peu près à cette époque qu'un *reclus*, Sigobert, qui vivait près du tombeau du saint, accompagna l'abbé de Corbie, envoyé à Rome au pape Grégoire III par Charles Martel.

Pépin, à son tour, délégua vers 750 l'abbé Fulrad au pape Zacharie, et, en 754, le pape Etienne II, venant demander son secours au roi franc, loge à Saint-Denys. Il y tombe malade, guérit (2), et consacre le maître-autel de l'église qu'on reconstruisait, en mémoire des saints Pierre et Paul.

Pour marquer l'union du monastère avec Rome, il emporta, paraît-il, une relique de saint Denys. Son dessein paraît avoir été de la déposer dans un monastère qu'il aurait fondé à Rome sous le titre du saint; la mort ne lui laissa que le temps d'en jeter les fondements.

En échange sans doute de la relique, il avait concédé au monastère franc des privilèges honorifiques de haute importance En même temps, il sollicitait de Pépin le Bref l'introduction des coutumes romaines par toute la Gaule (3).

Ce fut Paul Ier, son frère et successeur, qui mit tous ces projets à jour. On croyait sans doute alors que saint Denys était grec d'origine, car le pape appelle des moines de cette nation à des-

---

(1) Voyez les historiens de Saint-Denys. J. Doublet, *Hist. de l'abb. de St-Denys*, Paris, 1625, in-4°; Félibien, *Hist. de l'abb. royale de St-Denys*, Paris, 1706, in-f°. On trouvera l'indication de toutes les sources concernant les actes des papes Etienne et Paul, dans Davin, *Actes de saint Denys*, Paris, 1897, p. 19-24. Cf. Jaffé, I, 270, 273, 276, 279, &c.

(2) *Lib. Pont.* éd Duchesne, I, 448, XXVIII.

(3) Walafrid Strabon, *De reb. eccles.* 25. (P.L. t CXIV, c. 956). Le moine de Saint-Gall, I, 10), P. L. t. XCVIII.) au sujet d'Etienne II, qui aurait envoyé douze clercs en France pour y introduire la cantilène romaine a évidemment interprété de travers le passage du *Lib. Pont.* (ou un autre analogue) cité plus haut.

servir l'église fondée par Etienne II (1). Cette fondation se relie à la *Scola Græca*, dont les membres furent longtemps chargés d'exécuter, à certains offices pontificaux, les mélodies liturgiques composées sur des textes grecs, comme le célèbre Πασχὰ ἱερὸν (2).

Paul Ier, poursuivant les desseins d'Etienne, envoya à Pépin le Bref, entre autres présents, un *Antiphonale* et un *Responsale*, c'est-à-dire le recueil des antiennes et des répons de l'office romain (3). Les livres donnés par le pontife sont déposés au monastère de Saint-Denys, toujours gouverné par l'abbé Fulrad ; leur envoi est accompagné des ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite, que les moines de l'église grecque de Rome paraissent avoir identifié avec le saint dont ils avaient une relique. C'était entre les années 758-763.

Déjà, diverses églises des Gaules, comme Metz et Rouen, avaient adopté l'ordre des prières et des chants romains ; Pépin profite de l'envoi des livres grégoriens par les papes pour en ordonner l'usage dans son royaume ; Charlemagne, à son tour, en 789, l'étend à toutes les frontières de son empire, et l'impose même à ceux des monastères qui avaient cru devoir conserver les heures de l'office gallican (802-803) (4).

Sans doute, beaucoup de religieux devaient être tenaces à garder les vieux usages, car, à Saint-Denys même, en 830, l'abbé Hilduin doit rappeler aux moines d'un oratoire nouvellement fondé, qu'ils doivent en tout temps célébrer *more romano* (5).

Malgré tout, sauf quelques particularités, le rit gallican était bien aboli, et son souvenir n'était plus guère gardé à Paris que par les vieux livres liturgiques conservés dans les archives de Notre-Dame ; ils paraissent avoir été portés à l'abbaye de Saint-Denys en 836 (6).

---

(1) Ce fut le monastère des saints Etienne et Sylvestre, dont l'église était sous le nom de saint Denys et de ses compagnons.

(2) Cf. *Tribune de St-Gervais*, ann. 1901, p. 273.

(3) P. L. t. XCVIII, 157 ; Jaffé. *Reg.* I, 279.

(4) *Capitul.* Pertz, (*Monum. Germ.* I, 61, 110, 131).

(5) Dom Félibien, pièces, n° 76.

(6) Louis le Débonnaire, lettre à Hilduin, abbé de Saint-Denys, (P. L. t CIV, c. 1326) ; réponse d'Hilduin, (P. L. t. CVI, c. 16 D). Revoyez, sur les livres gallicans que nous avons encore, la première partie de cette étude, *Documents liturgiques*.

*
* *

Les livres mêmes envoyés par les Papes pour servir de règle à la liturgie ne sont point parvenus jusqu'à nous, mais nous en avons de précieux extraits et des copies plus ou moins intégrales, faites dans les deux siècles qui suivirent.

Ces diverses sources sont utiles à comparer, car chacun des manuscrits qui nous les fournissent, — tout comme les livres modernes, — est tenu plus ou moins au courant des progrès de la liturgie par l'introduction des offices nouveaux, ou encore nous offre dans ses divers suppléments des adjonctions locales, généralement reste des anciens usages.

Les recherches faites jusqu'ici dans ces livres par divers auteurs, ont ordinairement été d'un caractère historique général ; ou, si le côté local ou liturgique a été étudié, ce qui concerne le chant est resté totalement négligé.

Ces manuscrits, en effet, ne contiennent pas toujours la note des mélodies sacrées, mais ils nous offrent parfois, ou les textes destinés à être chantés, ou de précieuses tables, *(breviaria, capitularia, incipit)* ; ces documents sont même plus anciens que les livres notés qui nous sont parvenus, mais ils contiennent à l'occasion d'antiques spécimens de notation, comme nous le verrons tout à l'heure.

De ce genre de manuscrits, je passerai sous silence, bien qu'il tienne à Paris par plusieurs points, le célèbre Antiphonaire grégorien dit de Charles le Chauve (1).

Les deux plus anciens témoins, à ma connaissance, des usages du chant liturgique à Paris, sont précisément deux tables du genre de celles dont je parlais tout à l'heure.

La première est copiée, de même main que le calendrier parisien de l'abbaye de Saint-Denys, en tête d'un Sacramentaire gré-

---

(1) Conservé autrefois à Compiègne, et maintenant Bib. Nat. Par., lat 17436. Publié par les Bénédictins de St-Germain-des-Prés, parmi les œuvres de saint Grégoire ; réimprimé par Migne, Patr. Lat. t. LXXVIII, col. 725 ; cf. *Revue du chant grégorien*, 11e ann. p. 63. Ce mss. contient l'office romain complet, — antiennes et répons, — avec quelques fêtes particulières aux églises de notre région. Après chaque office, il y a, suivant le cas, un certain nombre de chants supplémentaires, parfois sans doute d'origine gallicane, mais plus généralement du rit monastique (bénédictin).

gorien qui se trouvait déjà à Senlis (1) entre les années 877 à 882 : la table de l'antiphonaire est donc antérieure à cette date. L'abbé Lebeuf a remarqué que le calendrier indique la commémoration d'une translation de divers corps de saints à Saint-Denys, pour laquelle nous avons un acte de 862 : ce calendrier et la table ont donc été écrits approximativement entre les années 862-877. On y trouve des renvois au sacramentaire gélasien dont j'ai déjà parlé, et les fêtes propres célébrées à l'abbaye de Saint-Denys ; celles qui regardent les saints parisiens sont : sainte Geneviève, saint Germain, les solitaires saint Cloud, saint Séverin, saint Merry, l'invention, la vigile et la fête de saint Denys, la dédicace de son église et la consécration de l'autel par le pape Etienne, ces deux dernières commémoraisons étant naturellement spéciales à l'abbaye.

La précieuse table (f°s 9-21) de l'antiphonaire grégorien des messes n'a pas l'indication de l'Invention de la Sainte-Croix, de la Nativité de la Vierge et de la Toussaint, fêtes ajoutées du VIIe au IXe siècle ; mais elle contient encore, le III des Ides de mai, la dédicace de la basilique Sainte-Marie *ad Martyres*, (le Panthéon de Rome) et la fête du 2 février y porte le double titre de Purification et *Natale Symeonis* (2).

On y voit, au Samedi des Quatre-Temps de Septembre, que les quatre répons-graduels devaient être indifféremment choisis (3) ; enfin, fait fort remarquable, les versets d'alleluia y sont en très petit nombre, et par conséquent plusieurs fois répétés, aussi bien les dimanches après l'Epiphanie ou la Pentecôte que dans la semaine et le temps de Pâques. C'est là une chose qu'on ne rencontre jusqu'ici que dans les textes du VIIIe siècle (4).

---

(1) Bibl. S. Genev. mss. 111. Cf. Lebeuf, *Histoire*, ed. Cocheris, I, 498 ; Delisle, *Mémoire*, p. 143 et 313. Ce sacramentaire a pu être copié à Saint-Denys pour l'église de Senlis.

(2) Le texte de l'antiphonaire qui est en tête du Sacramentaire écrit à Amiens en 853 par le prêtre Rodrade, (Bib. Nat. Par., lat. 12050) est encore plus archaïque, puisque le 2 février porte seulement la mention *Sancti Symeonis*. Cf. celui de Monza, Tomasi, *Opp.*, v, 257, et Dom G. Morin, *Les véritables origines du chant grégorien*, Maredsous, 1890, p. 25, note 4, et 38, n° 1.

(3) Quoiqu'il n'y ait point pour ces répons la rubrique *quale volueris* (ceux que vous voudrez) du texte d'Amiens.

(4) Cf. Wagner. *Ursprung und Entwicklung der Liturgischen Gesangs-formen*, Fribourg (Suisse) 1901, p. 342-3.

On peut juger par là combien les recueils parisiens sont précieux pour l'étude critique de l'Antiphonaire grégorien des messes. En effet, tandis que le texte en est à peu près le même dans les divers manuscrits, pour les autres répons et antiennes de la messe, les versets d'alleluia sont en plus ou moins grand nombre, et constituent le fonds des mélodies que les compositeurs ajoutaient à l'Antiphonaire. Or, tandis qu'à Saint-Gall, par exemple, à la fin du IXe siècle (1), il y avait déjà un alleluia spécial à chaque jour de l'octave de Pâques, et un verset analogue avec *Laus tibi Christe* pour la fête des Saints-Innocents, il faut à Paris, venir à la fin du Xe ou au XIe siècle (2) pour voir l'octave de Pâques dotée de ses alleluias, et descendre jusque vers le XIIe siècle pour y trouver le verset des Saints-Innocents (3).

Tels ils figurent dans le 111 de Sainte-Geneviève, tels à peu près on les retrouve, à plus de cent ans de distance, dans le 384 de la Mazarine, qui, aux dimanches après la Pentecôte, n'a point encore huit des alleluias des manuscrits sangalliens du siècle précédent.

Cependant, on pourrait expliquer ainsi le fait : les parisiens ont puisé dans une liste *quale volueris*, et se sont cantonnés dans les versets ainsi choisis en rapport avec les textes des introïts ou graduels correspondants. Ce raisonnement serait juste, si les listes parisiennes les plus anciennes n'offraient des dimanches avec l'alleluia en blanc. Or, les versets propres aux autres dimanches, sont, suivant la manière de compter, *seize* ou *dix-sept*, c'est-à-dire le nombre des messes dominicales du sacramentaire gélasien, en même temps que celui des introïts, graduels, offertoires et communions primitivement propres à ce temps dans les antiphonaires grégoriens (4). Revenons au III.

Le Samedi-Saint, on y mentionne les *versus ad fontes* de Fortunat, *Tibi laus perennis, auctor* (5), dont le chant figure dans d'autres livres parisiens plus récents.

Il n'y a aucune indication de messe votive en dehors de celle de la Ste Trinité, mais les indications des chants des vingt-trois dimanches après la Pentecôte y sont accompagnées de messes

---

(1) Cod. 359. Wagner, l. c.

(2) Mazar, 384, f° 96 et seq.

(3) Bibl. Nat. Par., lat. 13252, f° 82.

(4) Voyez *Tribune de St-Gervais*, an. 1899, p. 308.

(5) U. Chevalier, *Repert.*, 20467.

pour le sacre et l'anniversaire des pontifes, en partie empruntées aux fêtes des confesseurs et à d'autres offices.

Deux détails encore qui intéressent le genre d'exécution. La plupart des introïts et des communions sont dotés de deux versets, dont le second est précédé de l'indication *Ad R*, c'est-à-dire *ad repetendum*, comme dans l'antiphonaire de Charles le Chauve ; le Vendredi-Saint, le texte *Crux fidelis* y est appelé *a[ntiphona]* tandis que le *Pange lingua* est marqué ℣. Cela montre que le mot « antienne » s'applique moins à un genre de chant, qu'à un genre d'exécution, l'antienne étant autrefois la répétition d'un texte en forme de refrain faite par les deux chœurs après divers versets.

*
**

La seconde table dont j'ai parlé est un peu plus récente elle est adjointe à un sacramentaire peut-être écrit au monastère de Saint-Amand, en Flandre, et arrivé à Saint-Denys et peut-être à Notre-Dame vers la fin du IXe siècle (1).

Là, on le mit au courant des usages locaux, au moyen d'un supplément.

Ce supplément est daté par les *diptyques* des évêques de Paris, dont les noms sont écrits (f° 6v) de première main jusqu'à Gozlin, mort pendant le siège de Paris par les Normands : son successeur, Anschaire, gouverna l'église de Paris de 886 à 910 (2) : c'est donc entre ces années que fut aussi écrite la table des chants de la messe.

On voit, par la liste des évêques, qu'on n'honorait encore comme saints parmi eux que Denis, Marcel et Germain. On a ajouté peu de temps après la même indication devant le nom de Landry, qui figurait déjà dans le martyrologe dressé par Usuard à Saint-Germain-des-Prés, où il avait été enterré (3).

L'antiphonaire (fos 9-15) est le même que le précédent, mais la

---

(1) Il est passé à Saint-Germain-des-Prés, où il devait être au XIe siècle, f° 1v répons *Sancte Germane, Christi confessor*.

(2) Cette liste, la plus ancienne que je connaisse, n'a été jusqu'ici signalée que par des travaux d'ordre général : *Hist. litt. de la France*, XXIX, 433 ; Delisle, *Mémoire*, p. 148-9 ; Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, 460.

(3) Les auteurs (tous modernes) qui mettent à Saint-Germain-l'Auxerrois la sépulture de saint Landry, ont fait une confusion : cet évêque a été enterré à Saint-Vincent-Sainte-Croix, devenu Saint-Germain-des-Prés.

table est mise au courant des progrès liturgiques, avec les fêtes qui manquent dans la première ; cependant il a encore la dédicace de Sainte-Marie *ad Martyres*. La Purification a abandonné le nom de saint Siméon, mais sa procession présente un archaïsme vis-à-vis du texte plus ancien. Les antiennes qui y figurent sont *Ave, gratia plena* (1) et *Adorna* : dans le plus ancien, il y a aussi le *Responsum*, qu'on ne rencontre pas encore partout à la fin du xe siècle.

Il y a une chose analogue à l'adoration de la Croix. Le texte de 862-877 donnait déjà, mais avec le titre : *Chant grec pour adorer la Croix*, l'*Agios o Theos* et ses trois versets : celui-ci se borne strictement aux antiennes romaines *Crucem tuam*, *Ecce lignum*, *Crux fidelis* avec le *Pange lingua*, mais elle ajoute le *Dum fabricator*, récemment composé à St-Gall (?).

Enfin, archaïsme extraordinaire, et qui nous reporte à des temps bien plus anciens, le premier dimanche de Carême y est appelé, comme dans les livres gallicans : *Initium quadrg.* (quadragesimæ).

Cette table donne l'indication des chants de deux messes des morts, de la vigile, et de la fête de saint Denys, dont on parlera ailleurs.

Le manuscrit contient aussi des spécimens d'une notation neumatique fort curieuse, et que je regrette de ne pouvoir ici reproduire : elle appartient déjà aux points détachés, et rappelle certaines formes de la notation messine plus récente (2). Quelques notes insignifiantes sont parsemées çà et là dans la table de l'antiphonaire, surtout lorsqu'on pouvait confondre deux des chants indiqués : ainsi l'introït *Exaudi* pour le dimanche dans l'Octave de l'Ascension, et celui du Ve après la Pentecôte.

Le folio 16 nous offre mieux : le *Gloria in excelsis* en grec, noté jusqu'au milieu (3).

On chantait en effet en grec, spécialement à la fête de saint Denys, le *Gloria* (*Doxa*), le *Credo* (*Pisteuo*), le *Sanctus* (*Agios, Agios*), et l'*Agnus* (*O Amnos*).

Il est fort remarquable que le texte de tous ces chants, - écrits

---

(1) Disparue des livres actuels, cette antienne a été insérée dans les *Variæ Preces* de Solesmes, 3e édit., p. 99

(2) Voyez *Paléogr. Music.* t. I, pour ces termes.

(3) On trouve le même dessin neumatique, avec des variantes, dans le 376 de St-Gall, p. 68. Ce mss. est du XIe siècle.

en lettres latines comme je le fais ici, — est non point la traduction du texte romain dont nous nous servons, mais comme je l'ai déjà dit à propos de la messe gallicane, le texte usité dans le rit byzantin, avec ses particularités.

Nous avons là, certainement, un des témoins des relations parisiennes avec le monastère grec de Rome ; il y en a eu d'autres, comme nous le verrons en parlant de la fête de saint Denys.

Il faut maintenant descendre d'un siècle avant de trouver un livre noté : (1) c'est le mss. 384 de la Mazarine, donnant tous les chants de la messe et des processions (2).

Mis au courant de la liturgie, il n'offre cependant en plus des manuscrits précédents, que quelques versets d'alleluia, une demi-douzaine d'antiennes processionnelles et deux messes des morts nouvelles qui ne sont point restées en usage. De plus, il donne au répons *Libera me Domine*, récemment alors entré dans la liturgie, non pas seulement les trois versets primitifs, *Dies illa*, *Tremens*, *Quid ergo* (ou *ego*) donnés par les manuscrits contemporains, et d'autres écoles, (3) mais *dix-sept* plus ou moins développés. (f° 157 et seq). On les chantait en conduisant le corps à la sépulture. En les comparant aux textes de St-Maur-les-Fossés, on voit qu'il y en avait encore d'autres (supprimés dans le maz. 384) et que l'ensemble était inspiré par les terreurs de l'an mil (4). Parmi ces autres on trouve le *Dum veneris*, *Audi tellus*, et *Lacrymosa*. Le premier a été inséré dans le corps du répons, qui s'ar-

---

(1) Cependant, le Sacramentaire de Ratold, de Corbie, (Bib. Nat. Par., lat. 12052) assez conforme à l'usage de Saint-Denys, a des Préfaces notées avec des neumes se rapprochant des anglo-saxons.

(2) Il est certainement des dernières années du xe, ou au plus tard, du début du xie. En effet, les additions de deuxième et troisième mains ne donnent pas encore les répons attribués au roi Robert † 1031 ; leur écriture est certainement postérieure au texte de l'antiphonaire, et l'indication des offices se rapporte assez aux particularités du mss. de Ratold † 986. Cependant, lors même que la critique paléographique le rajeunirait — ce qui n'est pas prouvé, car tous les manuscrits parisiens que l'on peut dater offrent une sérieuse avance sur les autres, — il n'y en aurait que plus d'intérêt encore à voir ses archaïsmes se perpétuer aussi tard. En plus de ceux que j'ai signalé, je mentionne encore deux titres se rapportant au sacramentaire gélasien, le 21 janvier, *Nat. scae Agnae virg.* (f° 36 v) ; le 28, *Natl. scae Agnetis de nativitate* (f° 37 v.).

(3) Par exemple : St-Gall, 390-1, f° 392 ; Paris, Mazarine, 525, f° 80, (venant d'Asti).

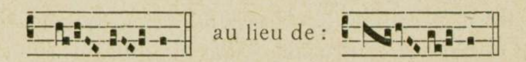
(4) *Bib. Nat. Par., lat.* 10488, 12041, 12042.

rêtait primitivement à *et terra;* le second est la première strophe de la prose sur l'an mil, dite de Montpellier ; le troisième a été ajouté plus tard à la prose *Dies iræ.*

*
* *

Le 384 de la Mazarine est écrit avec un soin infini, — il a aussi d'intéressants dessins à la plume, — dans la notation appelée française par les Bénédictins (1). Ses particularités, et variantes mélodiques sont celles des autres fragments et manuscrits parisiens antérieurs et postérieurs : remontent-elles à une tradition fort ancienne, ou sont-elles dues aux modifications que les chantres romains reprochaient aux français ? Il y a, peut-être les deux.

Elles sont du reste peu importantes : la forme barbelée du *quilisma* ne s'y rencontre jamais, et quelques formules sont légèrement différentes. Les deux principales sont celles-ci : dans les graduels du type *Justus ut palma*, la première cadence est :



Le cas est analogue pour celle de *nobis* dans le *Christus*, ou *magnus* dans l'*Ecce sacerdos*.

Ce serait là, à mon sentiment, une forme archaïque, à rapprocher de celles du chant ambrosien.

L'*oriscus* qui sépare deux *torculus* à distance de tierce mineure est résolu comme note de passage ; d'où l'autre forme .
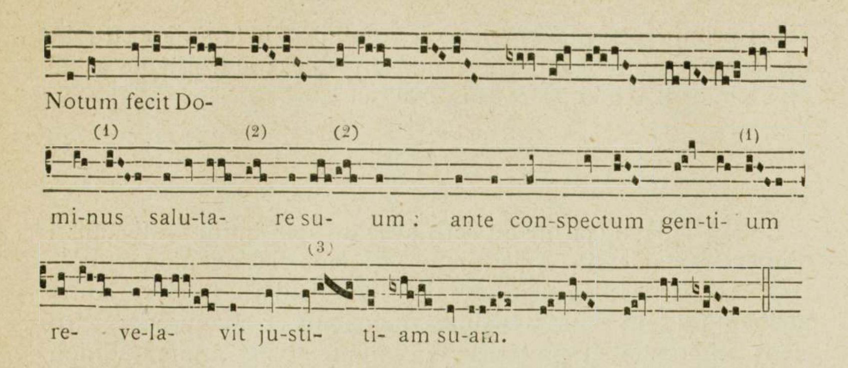
Mais ce qui rend précieux ce graduel parisien du xe siècle, c'est que, dans les vocalises surtout, les neumes qui doivent s'unir, et ceux qui doivent se séparer, ainsi que les *mora vocis*, sont généralement très soigneusement distingués (2).

Voici, en exemple, mis sur lignes, le verset du graduel de Noël (p. 6).

---

(1) Fac-similé, *Paléogr. music.* III.

(2) Ces particularités se retrouvent avec les précédentes dans l'admirable graduel-sacramentaire du XIe, Bib. Nat., lat. 9436. Je dois aussi ajouter que l'*Angelis suis* du début du Carême n'est point sur le type *Justus*, mais sur des formules du genre du *Benedicite*, à la dédicace de saint Michel.



*
* *

Doit-on, et peut-on, au point de vue de l'histoire et de l'établissement critique du texte de l'Antiphonaire grégorien, tirer une conclusion de tous ces faits ?

Sans aucun doute, bien que la seule possible surprenne peut-être, par sa nouveauté, les amis de l'art grégorien.

C'est que, à serrer de près les faits, si l'on doit rapporter à une « édition » du temps du pape Adrien, l'origine d'une partie des anciens manuscrits de l'Antiphonaire, même ceux qui ont subi des corrections postérieures, — tels ceux de St Gall, — il faut, par contre, considérer les livres parisiens comme appartenant à la tradition antérieure.

Il est donc nécessaire, si l'on veut étudier avec fruit les chants de la messe, de le faire à l'aide des vénérables manuscrits parisiens, se rattachant directement à l' « édition » romaine envoyée à Pépin le-Bref par les prédécesseurs d'Adrien.

---

(1) Ou ?

(2) Dans ce neume, l'effort de la voix doit porter sur *ut*.

(3) C'est, dans cette notation, la façon d'écrire le *quilisma*, qui serait ailleurs :



L'Office et la Messe de saint Denys

On a vu grandir le culte liturgique rendu à saint Denys, en même temps que l'importance du monastère construit en 626, par Dagobert, autour du tombeau neuf qu'il avait préparé au martyr.

En dehors des courtes citations que j'ai donné, plusieurs écrits de bonne note contiennent des renseignements sur le même sujet. Toutefois avant de les interpréter, il faut, d'après les meilleures sources, résumer la tradition la plus pure sur saint Denys, premier évêque de Paris, et ses compagnons.

Au v[e] siècle, sainte Geneviève (d'après sa vie écrite vers 530) (1), provoque une souscription dans le clergé de Paris, afin d'édifier une chapelle sur le tombeau de saint Denys et ses compagnons à Catolacum — maintenant Saint-Denys — lieu de *leur passion et de leur sépulture* (2).

Au vi[e] siècle, le martyrologe hiéronymien à l'usage des églises des Gaules annonce, au 9 octobre, à Paris, le *natale* des saints Denys, évêque, Eleuthère et Rustique, un prêtre et un diacre (3).

Au vii[e] siècle, l'hymne *Fortem fidelem militem*, dont il est difficile de dénier le rapport étroit qu'elle a avec les œuvres de Fortunat, au cas où on n'admettrait pas celui-ci comme son auteur (4), nous montre saint Denys envoyé comme évêque en Gaule par le pape saint Clément, bâtissant, ou du moins, établissant une église, mais voyant sa prédication repoussée par l'aveugle-

---

(1) Sur la valeur de cette vie : Duchesne, *Bibl. de l'Ecole des Chartes* (tiré à part), LIV, ann. 1893.

(2) *Vita*, n° 16. Les documents anciens marquent le lieu précis de la passion des martyrs à la cinquième borne miliaire à partir de Paris. Cette simple remarque montre l'origine de l'église St-Denys *in strata* (de l'Estrée, bâtie précisément un peu à droite de la voie romaine, à la distance indiquée), et la confusion où les *Gesta Dagoberti* ont fait tomber tant d'auteurs. Sur ces *Gesta*, cf. J. Havet. *Les origines de Saint-Denys; Bibl. de l'Ec. des Chartes*, LI, 1890.

(3) *Act. Sanct.* Nov, II, p. [130], éd. Duchesne et de Rossi.

(4) *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.* IV, I, 383 ; Ul. Chevalier, *Repert. hymn.* 6468. Les bénédictins de France ont repris cette hymne dans leur propre. *Lib. Antiph. (monastic.)*, Solesmes, 1891, p. 876.

ment du peuple : arrêté, il a la tête tranchée. Je citerai ici ces deux belles strophes (1) :

Latin	Français
Magnus sacerdos, qui dabat Templi sacrata munera, Fuso beato sanguine Est factus ipse victima.	Le grand-prêtre, qui distribuait du temple les dons sacrés, devient lui-même la victime, en répandant son sang bienheureux.
Felix pio de vulnere, Quæ pœna palmam præbuit ! Qui morte mortem conteris, Cælum tenes cum sociis.	Qu'il est heureux de sa blessure! Sa peine lui accorde le triomphe! Toi qui par ta morbrisas la mort, avec tes compat gnons, tu acquiers le ciel.

Les nombreuses chartes mérovingiennes (2) qui concernent Saint-Denys ont le plus étroit rapport avec les documents précédents et surtout l'hymne ; j'ai déjà cité la mention de la vigile solennelle de la fête, au temps de saint Eloi (p. 40).

Au VIIIe, le culte des saints martyrs ayant été porté à Rome par Etienne II (v. p. 51-52), les moines de la *Scola græca* font parvenir en Orient la tradition parisienne dans sa pureté primitive. Mais le superbe panégyrique de saint Denys, prononcé par Michel, syncelle du patriarcat de Jérusalem, premier témoin de cette filiation (3), montre que les moines grecs avaient déjà identifié le saint parisien avec le membre de l'Aréopage converti par saint Paul, et qui, devenu évêque d'Athènes, mourut martyr, sans qu'on connût sur lui rien de précis (4).

On suppose habituellement que, vers le même temps, fut mis en ordre, pour le service liturgique latin, le récit de la *Passion* des saints martyrs qui nous est parvenu (5). Aux détails donnés

---

(1) Comparez leur la meilleure des strophes du *Cœli cives*, qui est très probablement du IXe siècle : elle est pieuse, mais quelle différence de facture !

Latin	Français
Offer, sacedos optime, Gemitus nostros et preces ; Firma fidem, martyr Dei, Moresque nostros corrige.	Offre, ô pontife très bon, nos gémissements et nos prières ; fortifie notre foi, martyr de Dieu, et corrige nos mœurs

(2) V. surtout J. Havet, op. cit.

(3) Cependant, il ne cite pas le nom de saint Clément. Œuvres de l'Aréopagite, éd. de Venise, 1755, II, 384 ; P. Gr. t. IV, 658 ; Bibl. Nat., mss. gr. 933, peut-être contemporain de l'auteur.

(4) C. Bayet, *de tit. Atticae christianae*, Paris, 1878, p. 3 à 6.

(5) *Act. Sanct.* Oct. IV, 923 ; P. L. t. LXXXVIII, c. 577 ; *Mon. Germ.*, part. cit. IV, II, 101. Le mss. reproduit dans la Patrologie ne nomme pas saint Clément, mais le texte meilleur établi par Krusch dans les *Mon.* le nomme.

par les sources plus anciennes, la Passion, au milieu de développements oratoires parfois fort naïfs, n'ajoute qu'un seul trait. Elle dit que, lorsque les martyrs eurent subi le dernier supplice, leurs corps devaient être jetés à la Seine, (elle coule en effet assez près de là,) mais une catéchumène, — dont on ne donne pas le nom, — offrit à boire aux bourreaux, et, tandis qu'ils étaient ivres, fit enlever et enterrer les corps saints dans un terrain lui appartenant, à un autre endroit du même bourg (1).

Au ixe siècle enfin, les martyrologes et les calendriers locaux ont cette annonce concise et superbe à la fois :

VII. Id. Octobris. In Galliis Parisius. V. Ferme ab urbe miliario. Pass. Pretiosissimorū XPI martyrū. ΔIoNICII Epi. Rustici pbri et eleutherii diaconi (2).

Telle est donc toute l'ancienne tradition, du ve au ixe siècle, sur saint Denys, premier évêque de Paris. Toute autre, peut-on dire, est du domaine de la légende, ou se trouve liée à tant de légendes qu'il est impossible d'y faire la part du faux et du vrai (3).



C'est aussi cette tradition seule, que nous rencontrons dans l'office le plus ancien pour la fête de saint Denys, et qui est mentionné en 835 par Louis le Débonnaire, (lettre citée, v. page 52.). Les textes de cet office, à part deux ou trois, sont tirés du récit de la Passion ; l'ordonnance des antiennes et répons, telle qu'elle se trouve dans l'antiphonaire de Compiègne, dit de Charles le Chauve (4), montre que l'office a été composé pour l'ordre romain ; un seul répons manque, on l'emprunte aux fêtes des apôtres.

---

(1) Celui où fut depuis élevé l'abbaye et la basilique.

(2) Bib. Nat., lat. 2290, fo 5v.

(3) De ce que saint Denys, suivant la tradition, aurait bien été envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément, ou quelque autre du même temps, il ne s'ensuit pas que Paris aurait été, dès lors, pourvu d'une organisation ecclésiastique. Un temps fort long a pu s'écouler avant que l'évêque missionnaire ait eu un successeur ; et la chrétienté parisienne, comme toutes celles de notre région, s'est trouvée, jusqu'à Constance, dans la même situation que celles de la Chine, du Japon, et autres pays de mission, depuis trois siècles. C'est là, je pense, le point de vue le plus vraisemblable avec lequel il faut envisager la question de l'Apostolicité de nos églises.

(4) P. L. t. LXXVIII, c. 807-8.

Les plus anciens manuscrits contenant les neumes de la mélodie sont : 390-91 de Saint-Gall, (p. 318-124) ; latin 12601 de la Bibliothèque Nationale (f° 134v°) ; 1270 de Sainte-Geneviève, (f° 272), et les autres déjà cités précédemment (p. 42).

Nous avons un moyen de critique très sérieux sur la fidélité de transmission des chants de cet office, et ce n'est pas un des moindres attraits des recherches musicales que de se trouver à chaque instant dans la nécessité de recourir à la critique historique.

J'ai parlé, en effet, de légendes ; on les trouve pour la première fois employées dans un panégyrique prononcé à Rome pour la fête de saint Denys, entre les années 810-822, par le moine grec Méthode (1) ; on en entendit parler en France ; on possédait déjà à Saint-Denys la collection pseudo-aréopagitique, on s'émut de ne trouver rien de tout cela dans la liturgie parisienne, et le sujet de la lettre déjà tant de fois citée de Louis le Débonnaire à Hilduin roule sur ceci : rechercher tout ce que l'on a dit et écrit des saints martyrs et en faire un nouveau récit.

Hilduin obéit ; et avec le manque le plus complet de sens critique, comme l'avait déjà fait Méthode, comme l'auraient fait tous ses contemporains, il ajouta au récit de la Passion non seulement la mention de l'Aréopagitisme, mais toutes les légendes grecques et latines qu'il put trouver, y compris celles que les chanoines de Paris avaient rejeté et depuis longtemps relégué au fond de leur bibliothèque (2).

Des *Gesta* ainsi compilés, on tira de nouvelles pièces pour l'office : elles sortent de l'abbaye de Saint-Denys, puisqu'elles complètent, et en partie, modifient le premier office, selon l'*ordo* de la liturgie monastique. Toutefois, ces choses nouvelles ne durent pas se répandre (3) avant l'an 873, Charles le Chauve ayant

(1) Qui devint patriarche de Constantinople en 829, et est vénéré comme saint et docteur. P. Gr. t. IV, c. 669 ; *Œuvres de l'Aréop.* éd. cit. II, 391. Sur les diverses légendes employées à ce sujet par les byzantins, voyez Tischendorf, *Anecdota*, 1855, p. 218 ; de Rossi, *Bull. d'arch. crist.* ann. 1866, p. 26.

(2) Toutes les références que j'ai données prouvent assez que Hilduin n'a pas mérité les injures dont on l'accable et n'a été ni « l'inventeur de l'Aréopagitisme, « ni » un faussaire » ; où le saint docteur Méthode avait été trompé, l'abbé de St-Denys et de St-Germain pouvait bien se fourvoyer. Déjà à la fin du VIIIe siècle, Alcuin parait soupçonner l'Aréopagite dans le premier évêque de Paris, (P. L. t. CI, c. 742, 773.)

(3) Mais les diverses églises choisirent à leur guise dans le nouveau fonds pour modifier leur office.

alors fait faire des recherches à Rome pour vérifier le récit d'Hilduin (1).

Or, les mélodies de ces pièces sont d'un tout autre style que celles des premières.

Celles-ci, antérieures à l'an 835, sont donc des représentants — et fort bons — du vieux style parisien, lorsqu'on dut adopter le rit romain, au temps de Pépin le Bref et de Charlemagne ; elles imitent de très près les chants de l'Antiphonaire grégorien, mais les types et formules mélodiques ne sont pas toujours parfaitement agencés au texte.

Celles-là, composées après 836, et plus probablement 873, sont d'un style de transition entre les précédentes et les compositions de Robert-le-Pieux ou d'Odon de Saint-Maur. L'auteur a une prédilection marquée pour les intervalles de quinte, pris de toutes les façons possibles, et ses mélodies ont, en général, un ambitus étendu.

On y sent le souffle d'une inspiration qui veut être nouvelle et n'y parvient quelquefois que par des bizarreries, ce qui ne l'empêche pas d'avoir de très jolis élans.

Voici des extraits choisis de ces deux offices, avec, bien entendu, la version parisienne de ces chants, tant d'après les neumes sans lignes que la notation carrée, et dont j'ai respecté les dispositions graphiques, en laissant de côté les variantes de Saint-Gall et de Cluny.

Je regrette de n'avoir que le dessin neumatique de la touchante prière *Deus omnipotens qui electis tuis* (2), chantée au IX[e] siècle pour les processions, soit après Laudes, Tierce ou Vêpres ; elle était accompagnée de deux autres, *O viri misericordiae* et *Benedicat nos* (3).

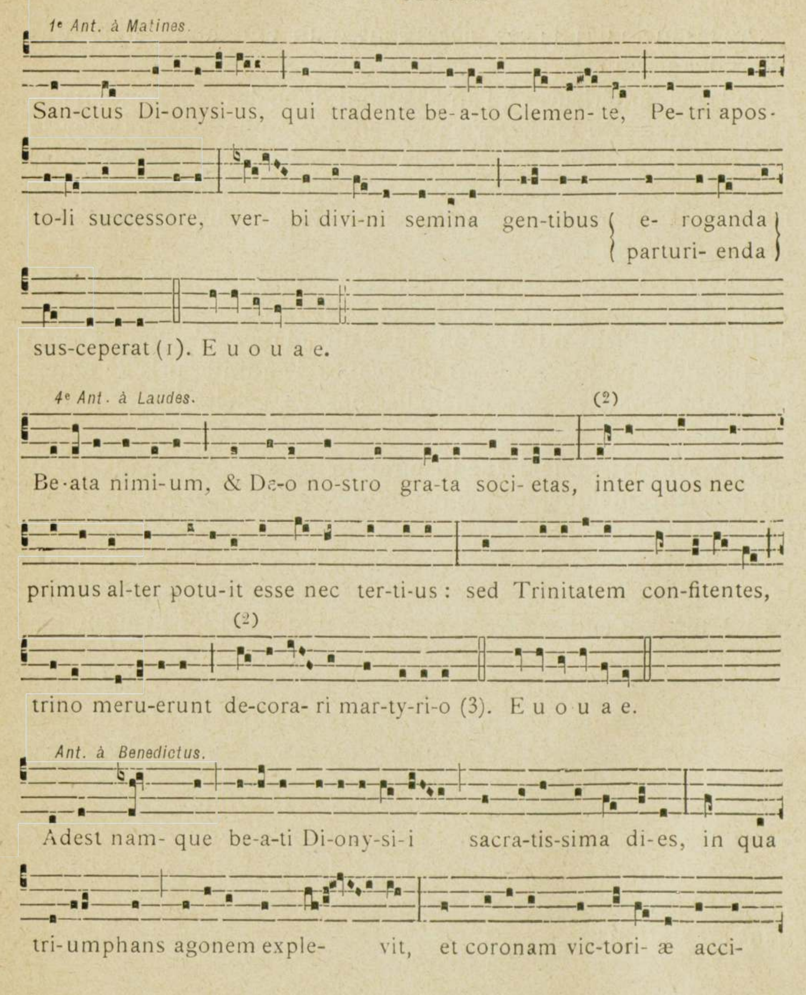
Ces antiennes furent plus tard remplacées par l'*O constantia martyrum* de Robert-le-Pieux, avec ses répons à la Vierge pendant les stations.

(1) On n'y trouva que le panégyrique prononcé par saint Méthode, dont on se contenta : Anastase, P. L. t. CXXVIII, c. 1137 ; Hincmar, t. CXXVI, c. 153.

(2) Antiph. de Charles le Chauve ; Maz. 384, f° 134v.

(3) Maz. 384, p. 27 ; Bibl. Nat., lat. 17296, f° 340v.

DU 1er OFFICE



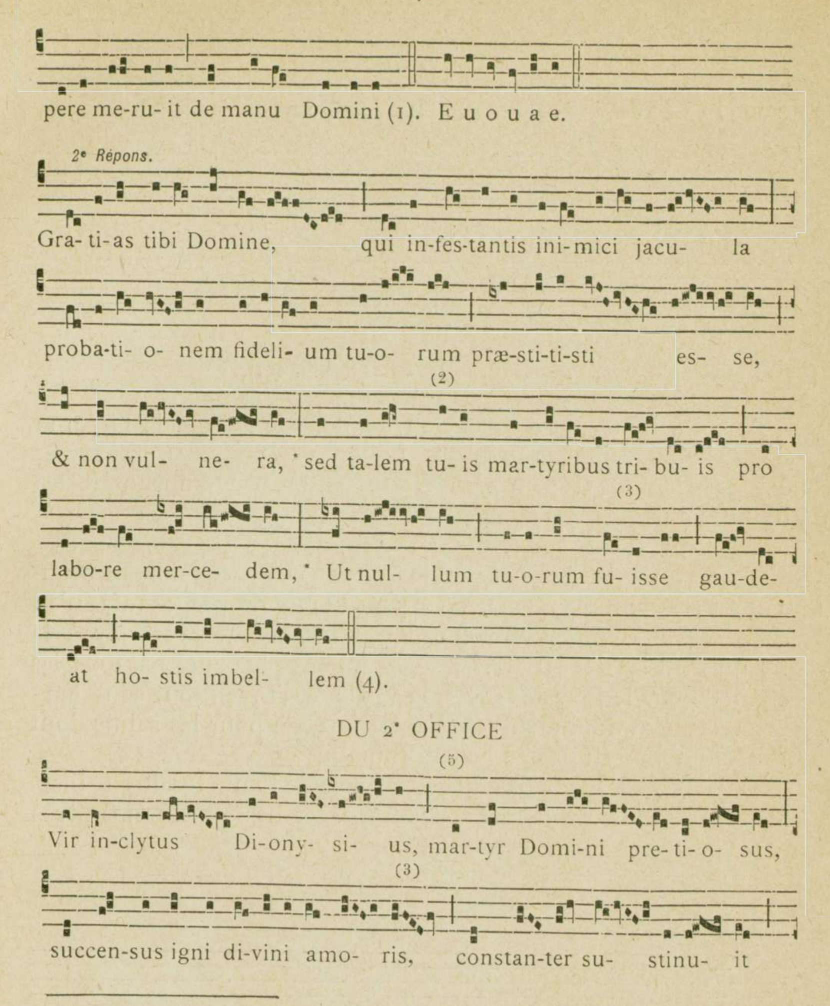
---

(1) Texte : Passion, n° 3. Dans l'office actuel, autre mélodie.

(2) Variantes :

inter quos. decora-ri mar-ty-ri-o.

(3) Texte : Passion, propre finem. Office actuel, même mélodie.



(1) Texte : liturgique (?) employé par Hilduin. Office actuel, même mélodie.

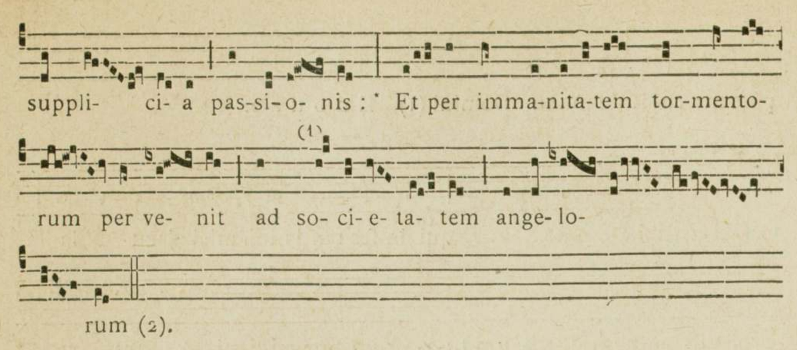
(2) Formule mélodique qui se trouve en plusieurs endroits de l'office.

(3) *Id.*

(4) Texte : Passion, n° 2. Verset primitif : *Justorum animæ,* etc. ; au deuxième office : *Quinimo perpetuum eis largiris triumphum, ut ecclesiæ tuæ semper sint in exemplum.* (6e ton.)

(5) Variante :

mar- tyr.



Comparez le *Dum sacrum* (Process. Solesmes, p. 197).

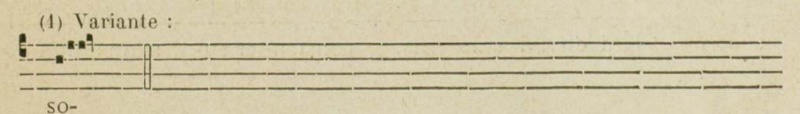
A Saint-Denys, et ailleurs, on avait gardé l'usage de l'hymne de Fortunat, *Fortem fidelem*, joint au *Cæli cives*. Dans les églises séculières, comme à Notre-Dame, on empruntait les hymnes aux fêtes des apôtres et des martyrs, *Sanctorum meritis* et *Æterna Christi munera* (3).

Enfin, au sujet de la messe, je surprendrai certainement beaucoup de lecteurs en leur disant qu'aucun propre chanté n'en existe avant le missel publié par l'archevêque F. de Harlay à la fin du XVII[e] siècle (4); dans les documents plus anciens, tous les chants, pour le jour de la fête, la vigile, et l'invention, sont empruntés au commun, suivant l'ancien usage, pour les saints dont la fête ne figurait pas au propre romain.

Mais, tandis que le bas moyen âge se dédommageait en insérant aux chants de la messe des tropes et des proses, nos pères

---

(1) Variante :



(2) Texte : Hilduin, ch. XXXIII. ℣. *(id.) Cujus intercessio nobis obtineat veniam, qui per tormenta passionis, æternam meruit palmam, et sempiternam coronam*, (1[er] ton.). Ce répons se retrouve dans l'office actuel avec une mélodie du 7[e] ton, laquelle, à partir de *tormentorum*, présente la phrase originale transportée à la quinte, sauf la cadence finale. Le *Vir inclytus* fut fort célèbre autrefois, et on l'adapta à l'honneur de divers saints.

(3) Le 22 avril, fête de l'Invention, on prenait tout l'office du commun des martyrs au Temps Pascal, avec les antiennes *Eligunt tetris*, *Deus omnipotens*, et, plus tard, le répons *Pretiosus*. Lebeuf s'est servi de la mélodie de ce répons pour le *Sancti per fidem* de la nouvelle liturgie parisienne.

(4) C'est encore à peu près le propre actuel.

du IXe siècle solennisaient la fête en chantant l'ordinaire en grec, comme je l'ai déjà dit. On traduisit même la messe entière dans cette langue (sauf les prières à voix basse) pour la fête de saint Denys, et l'usage en persévéra, du moins à l'abbaye, le jour de l'octave, jusqu'à la Révolution (1).

Dans les dernières éditions et manuscrits, le chant de cet ordinaire est celui de la messe des doubles avec le *Credo* dit « des Anges » (2). Primitivement on avait un chant spécial pour la Grande Doxologie et le Symbole (3); étaient-ils empruntés au monastère grec de Rome ? C'est possible et même probable, car leurs textes, ainsi que les formules introductives à l'Epître et à l'Evangile, sont ceux du rite byzantin (4); le *Credo* se trouvait déjà dans le Sacramentaire gélasien pour l'ordre du catéchuménat (5), et il subsista, sans le *Filioque*, dans les autres manuscrits de Saint-Denys, jusqu'au XIe siècle.

Cependant, l'usage de l'ordinaire n'était point spécial à l'abbaye parisienne, et on le retrouve à cette époque en bien d'autres églises (6).

Mais on y fit d'autres emprunts à l'office grec, et, en particulier, l'offertoire chanté à la messe votive de la Trinité était la traduction de l'offertoire ordinaire de la liturgie byzantine, le Cheroubicon (7).

---

(1) Cf. J. Doublet, op. c., p. 366; Vincent, *Revue archéologique*, 1864, IX, p. 263-286.

(2) Mss. : *Bib. Nat.*, suppl. gr. 603 ; Maz. 4465, 4466. Edd. 1658, 1777.

(3) *Bib. Nat.*, lat. 2291, f° 16 ; 9436, f° 1-2.

(4) *Bib. Nat.*, lat. 2290, f° 7 ; 9387, f° 17, 153-161 ; gr. 375 ; Maz. 4451. Ils furent revisés en 1540 par le célèbre helléniste Guillaume Budé, qui, ignorant la cause de leurs particularités, les transforma en une simple traduction du texte latin de la liturgie romaine.

(5) P. L. t. LXXIV, c. 1089.

(6) Dom Martène, *de Ant. Eccl. rit.*, I, 277 ; mss. St-Gall, 376, p. 68 et seq.

(7) Maz. 384, f° 152 ; Voici cette traduction : *Qui Cherubim mistice imitamur ; et uiuifice trinitati ter sanctum hymnum offerimus, omnem nunc mundanam deponamus sollicitudinem, sicuti regem omnium suscepturi, cui ab angelis invisibiliter ministratur ordinibus, alleluia.* Cf. également la traduction des tropaires de l'office grec de saint Denis, *Bib. Nat.*, n. a. l. 1509 ; et Delisle, *Cabinet des mss.* I, 200 et seq.

AUTRES MÉLODIES LITURGIQUES. — LES ECOLES PARISIENNES.

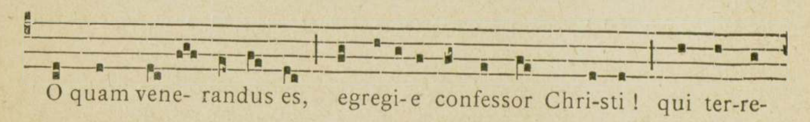
Il semble, de prime abord, que le culte de saint Denys ait dû faire oublier les autres saints parisiens : quelle erreur!

Nos pères, qui ignoraient tout des recherches du confort moderne, tournaient tous leurs efforts vers les choses de l'esprit. Quoi donc de plus naturel, pour eux qui avaient fait du culte liturgique une chose sociale, que de chanter les saints, leurs civilisateurs.

Sans doute, depuis qu'au VIe siècle le calendrier hiéronymien mentionne la fête de sainte Geneviève, il faut descendre au XIIIe, avant de rencontrer un office en son honneur (1) mais au IXe, et peut-être auparavant, on chantait déjà saint Marcel et saint Germain.

Nous le savons par une pièce qui cite tout au long les antiennes que je vais donner; c'est le récit, par Aimoin, moine de Saint-Germain-des-Prés, de la translation du corps du saint évêque, en 863 (2). On l'avait enlevé de Paris, de crainte de l'invasion normande, et rapporté lorsqu'on crut le danger passé.

A son retour, le corps, débarqué sur la rive de la Seine, près de l'une des embouchures de la Bièvre (3), fut reçu par l'évêque Enée et les chanoines de Notre-Dame, au chant de l'*O quam venerandus*. Dans les vieux livres parisiens, cette antienne fait partie des premières vêpres de saint Marcel, qui servaient aussi pour les fêtes des saints pontifes célébrées du rit double. Je la suppose un souvenir du vieux fonds gallican (4).

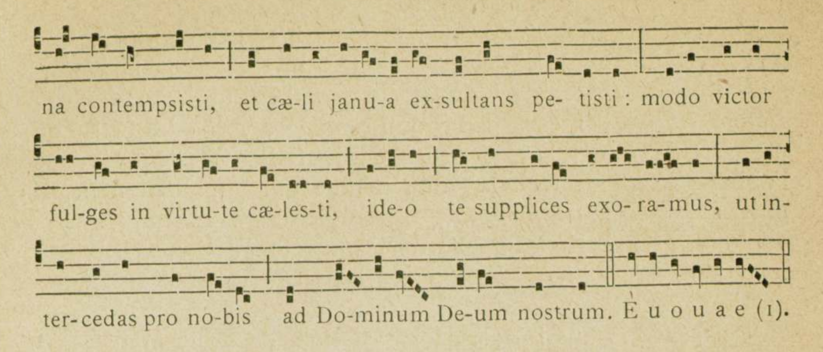


(1) On ne trouve jusqu'alors que des oraisons et préfaces pour la messe.

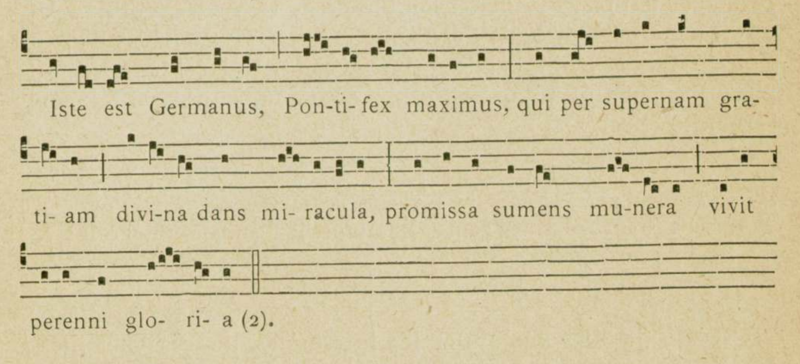
(2) Bibl. Nat., lat. 12599: *Act. Sanct.* Mai, VI, 804. Il y avait déjà eu une première exhumation au temps de Pépin le Bref.

(3) Probablement celle que les anciens plans mentionnent dans les murs, en face le *Terrein* de la pointe de la Cité, quai de la Tournelle actuel, entre la rue de Bièvre et la rue M.-Albert.

(4) Peut-être n'était-elle point spéciale à Paris, car on la retrouve au xe siècle dans les monastères suisses (St-Gall, 339 dernier f° ; 376, p. 306 ; 390-91, page 381). Son style, il est facile de s'en apercevoir, est du même genre, paroles et musique, que les chants des premières vêpres de saint Denys, empruntés sans doute à la liturgie d'Agaune (v. pag. 43).



Les religieux de Sainte-Geneviève prirent à leur tour le précieux dépôt, en chantant une antienne qui est celle de *Benedictus* dans l'ancien office parisien de saint Germain :



---

(1) Voici la traduction de cette antienne et des suivantes :

O quam. — O ! que tu es digne de vénération, illustre confesseur du Christ ! toi qui, dédaignant ce qui est de la terre, a atteint joyeux les portes du ciel ; maintenant, vainqueur, tu brilles dans la grandeur céleste, c'est pourquoi nous te prions d'intercéder pour nous le Seigneur notre Dieu.

Iste. — Celui-ci est Germain, le pontife souverain, qui, par la grâce d'en haut, accomplissant de divines merveilles, en recevant les biens promis, vit dans la gloire éternelle.

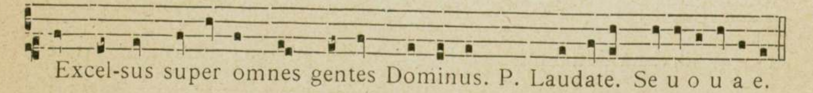
Cum. — Quand c'est la fête du maître, la vénération qu'on lui porte réjouit les cœurs des disciples.

(2) On remarquera que, après la première distinction, cette antienne a le texte formé d'une strophe ïambique très pure : est-ce un extrait d'une vieille hymne ? Ou a-t-il été composé pour cette translation ? Peut-être y a-t-il des deux : en tous cas, il ne figure pas dans l'antiphonaire, dit de Charles le Chauve, qui donne cependant, avec un texte très incorrect, la série des antiennes de Laudes pour la fête de saint Germain, preuve évidente que l'office

Enfin, les moines de Saint-Germain saluèrent le corps de leur père, avec une hymne assez bien écrite, composée pour la circonstance, *Ave, Præsul benedicte* (16 strophes sur la mesure du *Pange, lingua* (1), et la procession se dirigea vers « les prés » du monastère en suivant le cours de la Seine. A l'entrée dans l'abbaye désolée, on chanta une longue antienne commençant ainsi : *Adspice, Domine, quia facta est desolata civitas* (je ne la connais pas); puis, à l'entrée de l'église, le *Te Deum*, suivi du joyeux *Laudem dicite Deo nostro*, emprunté à la liturgie monastique (2).

Nous savons aussi qu'à la translation de saint Maur, aux Fossés, en 868, au temps de l'abbé Eudes ou Odon Ier, on chanta aux vêpres l'antienne *Excelsus super omnes gentes Dominus* (3).

Mabillon fait remarquer à ce propos que cette antienne *super psalmos* était encore dite de son temps, aux vêpres du dimanche, en beaucoup d'églises de France : elle fait du reste partie de l'antique psautier hebdomadaire (4). La voici, d'après le propre antiphonaire de Saint-Maur-les-Fossés, écrit dans la notation de Guy (XIe-XIIe siècles) (5).

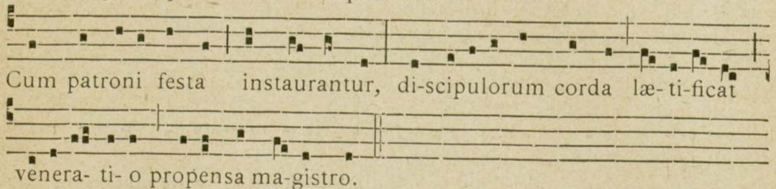


*
**

Quels étaient les auteurs et les interprètes de ces mélodies ? Evidemment, les maîtres et élèves des écoles de chant, celles du Palais et de la Cathédrale, ainsi que des monastères.

---

en était déjà chanté. J'en extrais cette autre antienne, du genre de celles de saint Denys, d'après divers livres parisiens.



(1) Ul. Chevalier, *Repert. hymn.*, 2052.

(2) Ant. de Hartker, p. 332; *Responsor. monast.* Solesmes, 1895, p. 388.

(3) *Act. O. S. B.*, s. VI, 176.

(4) Hartker, p. 92.

(5) *Bib. Nat.*, lat. 12044, f° 31^v^.

Pour l'Ecole de la Cathédrale, autrefois illustrée par saint Marcel, elle n'apparaît point, dans la pénurie des documents, à l'époque qui nous intéresse. Comme les peuples heureux, sa vie dut s'écouler paisible, partagée entre l'étude et l'office divin, jusqu'au jour où, de son sein, sortit la future Université.

Peut être cependant, venait-il de cette *Scola sanctae Mariae*, Adalalde, le maître de chant qui mourut diacre au service du monastère d'Argenteuil (1).

Dans un vieux sacramentaire ayant servi à la cathédrale on remarque, parmi les recommandations de défunts à faire au *Memento* des morts, les noms de Lysierne, Elysierne et Archambaud (Erchemboldus) (2) ; précisément, ces noms sont ceux de préchantres que nous fait connaître le Nécrologe de Notre-Dame (3), approximativement vers cette époque.

Le premier *Cantor* sur lequel nous ayons une date certaine est Adelelm, d'environ 992 à 1040 (4).

Dans quelle mesure ces personnages s'occupaient-ils du chant? il est difficile de le dire, mais les autres fonctions qui leur furent dévolues ne durent pas les empêcher de le faire avant le XIIe ou le XIIIe siècle.

Par ailleurs, on voit que les chantres de la *Scola palatina*, l'Ecole du Palais, instruits par leurs collègues envoyés de Rome, s'étaient chargés de la haute direction du chant. Tout au moins, ils étaient fort orgueilleux de leur savoir (5), que, parfois, on trouva en défaut.

Tant que les monarques firent leur séjour à Paris, la vieille *Scola*, gouvernée au VIIe siècle par saint Léger, y résidait aussi, donnant son enseignement aux disciples qui le demandaient et prêtant son concours aux offices de la chapelle royale, dont, au temps de Pépin, l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, était l'archichapelain. L'Ecole palatine était peut-être alors confondue avec celle de l'abbaye.

---

(1) Lebeuf, *Traité historique et pratique du chant ecclésiastique*, Paris. 1741, p. 22; *Hist. Litt.*, V, 249.

(2) Bib. Nat., lat. 2294, f° 3; (Cf. Delisle, *Mémoire*, p. 185).

(3) Nécrol. n° CXVIII et CI (Guérard, IV, 45, 56).

(4) Id. n° CCLXXXIV (IV, 166).

(5) Aurélien, c. XI (Gerbert, *Scriptores*, I : (P. L. t. CVI, c. 1521). Chron. Sangall., I, 5, 7, 8, etc. (P. L. t. XCVIII, c. 1374 et seq.) Leidrade, *epist.* (P. L. t. XCIX, c. 871 D.)

Elle s'éloigna de Paris avec Charlemagne, mais y revint sous ses successeurs (1).

Le programme des études, depuis l'introduction des livres grégoriens, y avait été réglé, au VIIIe siècle, par Alcuin.

Pour la musique, il nous reste de lui quelques vers (2) et un court texte sur les tons (3).

Ces écrits nous font connaître qu'il y avait d'abord un enseignement élémentaire pour les jeunes lecteurs, leur apprenant à bien marquer l'accent et à chanter les leçons liturgiques ; on y joignait nécessairement l'étude des huit tons, rangés d'après les modes, quatre authentes et quatre plagaux (4).

Un enseignement supérieur apprenait à distinguer dans la mélodie les « pieds » et le « nombre » qui en marquaient le rythme. Il montrait les correspondances et les divergences des échelles tonales, la valeur mathématique des intervalles, etc. Le maître se servait du *monocorde* pour les démonstrations purement musicales.

L'enseignement élémentaire était celui qui existe encore, basé sur la simple tradition du chant ecclésiastique, suffisant à la pratique des chanteurs.

Le degré plus élevé, destiné à former les maîtres, nécessitait l'étude des traités écrits sur la matière, depuis la formation de la musique chrétienne. On se servait principalement des œuvres du rhéteur païen Martianus Capella, de saint Augustin, de Boèce, et l'on citait les écrits moins importants de Cassiodore, d'Isidore et, pour l'étude des combinaisons métriques, le traité de Bède, dont Egbert, le maître d'Alcuin, avait été l'élève.

Une fortune rare nous a conservé, avec le nom de son auteur, une partie du cours d'un des maîtres qui, vers la fin du IXe siècle, enseignait à Paris dans ces conditions.

Rémi, moine de l'abbaye de Saint-Germain, à Auxerre, après avoir étudié et professé dans cette ville, (où il eut comme condisciple Hucbald, également musicographe), puis à la Scola métropolitaine de Reims au temps de l'évêque Foulques, fut appelé, vers 890 (?) (5) à professer à Paris la dialectique et la musique (6).

---

(1) Mabillon, *Act. O. S. B.* s. IV, præf. n° 179 et seq., pag. CXXXI.

(2) Gerbert, *de Cantu*, I, 277 ; P. L. t. CI. c. 781 C.

(3) Gerbert, *Script.* I.

(4) Cf. mon *Cours de chant grégorien*. l. II, notes.

(5) La plupart des dates que l'on peut donner sur les personnages dont nous parlons ici sont très douteuses ; on n'a pas de textes chronologiques certains sur eux.

(6) *Act. O. S. B.* s. V. p. 325, n°s 3, 6, etc.

Nous avons de lui sa glose du livre IX *de Nuptiis Philologiae* de Martianus Capella, destinée à l'enseignement supérieur, et dans laquelle le rythme et la modalité sont le sujet de renseignements intéressants. La Bibliothèque Nationale de Paris en possède trois manuscrits contemporains ou à peu près (1), avec l'original (5304) d'autres écrits de Rémi.

On voit dans cet ouvrage non pas seulement, comme on l'a dit, la préoccupation de se rattacher à l'art antique, mais aussi que les principes de cet art continuaient d'avoir cours dans les écoles, transmis qu'ils avaient été aux Francs par les chantres de *Scola* romaine (2).

Sans doute, il y avait eu, dans tout le Nord de la France, les ruines causées par l'invasion normande, en sorte que la réorganisation des écoles parisiennes, au moment où Rémi vint y professer, a paru à certains une véritable restauration (3); mais assez de centres avaient échappé à l'invasion pour pouvoir fournir des maîtres et des méthodes aux écoles restaurées.

Où se tenaient ces écoles? On l'a beaucoup discuté (4); mais ce devait être certainement dans le cloître même de Notre-Dame. Il n'est pas prouvé en effet, que l'école de la Cathédrale et celle du Palais n'aient pas été réunies après le siège de 886; de plus, lorsque les écoles grandissent, on ne voit plus la distinction des deux groupes, et l'on dit simplement : *Scolae parisienses*, « les écoles » parisiennes, ou, plus nettement encore : *Scolae Ecclesiae*, « les écoles » de l'Eglise (5), et elles étaient situées à l'endroit dit *Tresantiae* (6).

---

(1) Lat. 8674, 8786, 12960; publié par Gerbert, *Script.* I; rééd. P. L. t. CXXXI, c. 931; Cf. *Hist. Litt.* VI, 119, dont les rédacteurs font remarquer que Rémi « sçait fort bien distinguer entre ton et son, entre rithme et mètre ».

(2) Ainsi le maître de Rémi et d'Hucbald, Héric d'Auxerre, était élève de Raban Maur et d'Haimon de Halberstadt, qui avaient étudié sous la direction d'Alcuin et des chantres romains venus en France vers la fin du VIIIe siècle.

(3) Nagold. *Vita Oddonis*, n° 11. *(P. L.* t. CXXXIII, c. 89.)

(4) Claude Joly, chanoine de N.-D. *Traité des écoles épiscopales*, &c. Paris, 1678, in-12, p. 213-216.

(5) Au XIe siècle, on voit des professeurs, des *scolastici*, être en même temps chanoines de N.-D., et seulement à propos d'Abailard, (vers 1095) apparait pour la première fois, ce qu'on a dénommé plus tard le « quartier latin. » Au commencement du XIIe siècle, les écoles étaient encore dans le Cloître. Cf. Claude Joly; Cartulaire de N.-D. Lib. IV, episcop. XXXII (Guérard, I, 339). Chastelain et Denifle, *Cartulaire de l'Université de Paris*, préface, p. V.

(6) L'emplacement du jardin actuel, au chevet de N.-D., dans la partie non accessible au public, du côté de la Seine.

C'était à ces *Scolae parisienses* qu'enseignait Rémi d'Auxerre, et, comme à une Université naissante, des élèves accouraient, attirés par le renom du professeur.

Parmi eux, on remarquait Odon, qui devait, avant d'entrer dans la vie religieuse, se faire connaître comme musicographe de talent (1).

Comme la personnalité et les œuvres d'Odon sont fréquemment l'objet de doutes et de confusions, faute de remonter aux sources, on ne prendra pas pour une digression inutile ce que je puis dire ici sur le premier musicien connu de l'Ecole parisienne (2).

Né vers 879, il fut dès l'enfance élevé à la *Scola*, de Tours, autrefois dirigée par Alcuin. Il montra de telles dispositions pour la musique qu'on l'envoya à Paris pour y suivre le cours de Rémi, sous la direction duquel il se mit avec ardeur à l'étude de Martianus Capella.

Revenu à Tours, il devient, au bout de peu de temps, malgré sa jeunesse, *archicantor*, chef de la *Scola* qui l'avait vu élève. Il s'occupa alors de composition et de corrections de chants; ses biographes insistent particulièrement sur ses modifications de certains passages de l'office de saint Martin, le protecteur auquel il a été voué dès l'enfance.

Ayant embrassé l'état monastique, Odon quitte Tours, et, après une vie bien remplie, meurt en 943, abbé du monastère de Cluny, qu'il avait reconstruit.

Nous avons, sous son nom, un *Tonaire* dont Gerbert a publié la préface et les titres ; or, cette intéressante préface roule en partie sur la correction d'antiennes de l'office de saint Martin (3).

Une vie anonyme du saint abbé, écrite vers le XII[e] siècle, le mentionne formellement comme l'auteur d'un écrit sur la musique (4).

---

(1) Jean, *Vita Oddonis*, et surtout I, 3, 10, 19, 22. (P. L. t. CXXXIII, c. 48, 52, 72.); Nagold, l. c.; Sigebert, *Chronic.* ann. 898, 912, et *de Script. Eccles.* c. 124. (P. L. t. CLX, c. 173, 177, 566; *Mon. Germ.* Script. V, 268 et seq.)

(2) Malgré l'usage des maîtres de la philologie moderne, qui transcrivent toujours « Oddo » par Eudes, je maintiens la forme Odon, seule usitée jusqu'ici dans les écrits patrologiques, religieux, ou artistiques, lorsqu'il s'agit des personnages dont on va parler.

(3) Script. I, 248, d'après un mss. du Mont-Cassin du XI[e] siècle. (P. L. t. CXXXIII, 755.)

(4) *Hist. Litt. de la France*, VI, 246 ; mais l'auteur de la vie se trompe peut-être sur l'ouvrage lui-même, qu'il paraît confondre avec celui de l'autre Odon dont on parlera tout à l'heure.

En dehors des corrections et additions faites à l'office de saint Martin par saint Odon de Cluny, nous n'avons sur ses travaux musicaux que des détails généraux, ses biographes s'étant beaucoup plus préoccupés de sa sainteté que de ses talents.

Cependant, il forma des élèves, tant à Tours et à Cluny qu'ailleurs (1) ; nous n'aurions pas à nous en occuper, si un des plus curieux détours ne nous ramenait à Paris.

Il existe, parmi les traités de musique les plus intéressants du moyen âge, un *Manuel* et un *Dialogue* destinés, l'un aux chantres, l'autre aux enfants (2). Ces deux traités, avec d'autres dissertations musicales, furent écrits, vers la fin du xe siècle, par un religieux nommé Odon, et même Odon de Cluny, comme le précédent.

La préface nous révèle qu'ils furent composés, — au moins le Dialogue — dans un monastère où l'on honorait la sainte Vierge particulièrement, et dans un milieu où l'on se servait du Tonaire de saint Odon. Ces traits ne peuvent convenir qu'à deux abbayes, Cluny ou un monastère qui lui fut apparenté.

L'histoire nous révèle justement qu'en 992, le chantre, maître de la Scola clunisienne, se nommait Odon, et n'était encore que diacre (3) ; que devint-il ensuite ? il disparaît de Cluny, mais son signalement cadre bien avec celui de l'auteur du Dialogue.

Or, qui répandit le Manuel et le Dialogue dans l'enseignement musical ?

Ce fut Guy, dit d'Arezzo ou de Saint-Maur, élève de la *Scola* du monastère parisien des Fossés (4). Il suit la même méthode que l'auteur des livres en question, la débarassant seulement de ce qu'il appelle le côté « philosophique », et les plus anciens manuscrits des œuvres de Guy sont aussi ceux qui nous ont transmis celles d'Odon, en nous donnant sur ce musicien un précieux

---

(1) *Act. O. S. B.*, s. V, 149, IX.

(2) On les trouvera à la suite du *Prœmium* du Tonaire de saint Odon : Gerbert, p. 251. (P. L. t. cit., c. 757.)

(3) Ce fait a été, pour la première fois, signalé par M. Michel Brenet (*Tribune de St-Gervais*, 1902, 126-127, note) qui a en même temps proposé l'identification que je poursuis ici.

(4) Dom G. Morin, *Revue des quest. hist.*, 1891, p. 547 et seq. L'abbaye, dont l'église était sous le titre de la Vierge, était sujette de N.-D. de Paris, et, en 1107, l'évêque Galon en appela les moines à desservir l'antique monastère fondé par saint Eloi dans la Cité, et qui en avait pris le nom. *Gallia*, VII, instrum. n° 77.

renseignement (1). Entre 1025 et 1030, Guy lui donne le titre d'abbé. Le seul abbé qui cadre avec ces données est Odon II, qui gouverna le monastère de Saint-Maur-les-Fossés, entre 1006 et 1029, et il nous apparaît comme un protégé de Robert-le-Pieux, le roi musicien.

De plus, les religieux de l'abbaye, à cette époque, avaient été amenés de Cluny par saint Maïeul en 994, et un seul des anciens profès y était resté, à la suite de la réforme de Saint-Maur (2).

Je crois donc que l'on peut proposer cette double identification avec assez de sûreté : 1° l'auteur du Manuel et du Dialogue doit être le moine de Cluny, chantre et diacre de cette abbaye en 992 ; 2° l'auteur, devenu abbé, ne peut être qu'Odon II, de Saint-Maur, religieux venu de Cluny à cette abbaye en 994, et mort en 1030 environ. Et c'est à lui probablement que l'on doit les répons de la fête de saint Babolein, premier abbé des Fossés, que nous savons avoir été composés à cette époque par un musicien du nom d'Odon (3). De plus, on a de l'abbé Odon un *Tonaire*, revisé par Guy (4), qu'il faut bien se garder de confondre avec celui de saint Odon.

Un autre moine amené à Saint-Maur par saint Maïeul, et qui prit après lui la direction du monastère, sur les instances de Robert-le-Pieux (996), le vénérable Teuton ou Ponce le Teuton, pourrait bien être l'auteur du procédé d'adaptation de l'hexacorde aux syllabes empruntées à l'hymne de saint Jean-Baptiste, *ut re mi fa sol la* (5). C'est encore Guy, achevant ses études à Saint-Maur, qui se fait le propagateur du nouveau procédé, comme il avait déjà contribué à lancer les traités d'Odon.

Parlerai-je, en terminant, des travaux et de la méthode d'Odon II ? (6) Malgré le désir de les exposer en détail, ce serait

---

(1) Bib. Nat. Par., lat. 369, 7211, 7461. Edit. Gerbert, *Script.* II; P L. t. CXLI, c. 432.

(2) Cf. Lebeuf, *Hist.* édit. Cocheris, II, 443; M. Brenet, l. c.

(3) *Acta Sanct.* jun. V, 183, n° 7; *Act. O. S. B.* s. II, 590, n° 2. Je ne sais pourquoi tous les modernes ont attribué l'office de saint Babolein à Odon, auteur de l'histoire de la réforme, en 1058. La chose convient éminemment mieux à l'abbé Odon II.

(4) D'après un mss de St-Dié; Coussemaker, *Script. de musica*, II, 117, Paris, 1854.

(5) M. Michel Brenet, l. c.

(6) Je conserve ce vocable comme convenant aussi bien au deuxième musicien qu'au deuxième abbé de Saint-Maur du même nom.

excéder le cadre de cette étude. De plus, son œuvre se lie intimement à celle de Guy ; ils appartiennent dès lors tous deux à une nouvelle ère musicale; celle de Robert-le-Pieux.

Je dis une nouvelle ère. C'est *la première fois*, en effet, qu'on voit prévaloir, sans aucun mélange, le système des authentes et des plagaux écrits dans le même tétracorde, et, par une conséquence assez naturelle, la notation par lettres fixant le son grave au *sol*, Γ, suivi des sept premières lettres de l'alphabet. Ce système a continué d'être usité jusqu'à nos jours dans la psalmodie.

Encore quelques efforts, et les nouveaux principes se résoudront dans une des plus importantes transformations de l'enseignement de la musique : la portée et ses clefs, auxquels auront ainsi contribué les travaux des musiciens français, maîtres et élèves des Ecoles Parisiennes.



NOTES DIVERSES

Une messe des morts du VII[e] siècle.

Aux livres et offices gallicans signalés page 8 et suivantes, j'ajouterai que le bel évangéliaire parisien, latin 256 de la Bibliothèque Nationale, contient, au verso du folio 103, dans les blancs laissés par le premier scribe, un fort intéressant fragment liturgique, écrit en cursive mérovingienne.

C'est une messe mortuaire, formée de deux oraisons et une longue préface, dans le genre des messes analogues du sacramentaire gallican de Bobbio. Copiée avec un dédain complet de l'orthographe et de la grammaire, elle a reçu l'addition bizarre d'une sorte d'incantation à des anges divers, produit de la piété populaire. Je me borne à signaler ici ce curieux document.

Le mss. latin 2291 de la Bibliothèque Nationale.

Ce mss., dont j'ai parlé pages 39, 41, 56 et suivantes, me paraît devoir être bien plutôt attribué à la cathédrale Notre-Dame qu'à l'abbaye de St-Denys, pour trois raisons principales tirées de la liturgie :

1° Les diptyques des évêques ; au IX[e] siècle leurs noms ne devaient pas être lus à l'abbaye, exempte depuis plus de cent ans ;

2° L'ordre de l'antiphonaire, pour les alleluias, n'est pas conforme à l'ordre tout spécial usité à Saint-Denys, d'après les mss. plus anciens et plus récents. Au contraire, on retrouve de ces alleluias dans les livres postérieurs servant à Notre-Dame ;

3° La messe de saint Sigismond, pour les fiévreux (f° 19) est une messe tout à fait Gallicane, à peine modifiée dans le sens romain ; à St-Denys, on n'a point célébré la messe Gallicane, et la teneur des oraisons pour les fiévreux est tout autre, et conforme à des exemplaires italiens, dans des mss. certainement de St-Denys, comme le 9436, f° 153, de la même bibliothèque (1).

4° Enfin, il serait bien possible que les additions ayant trait au culte de saint Germain aient été d'abord faites à Notre-Dame ; elles sont en partie contemporaines de la mise à jour des diptyques. Mais il faut ajouter que l'abbaye de Saint-Germain resta longtemps soumise aux évêques, malgré son union avec Saint-Denys, et ne fut exemptée définitivement qu'au moment de la dédicace de l'église actuelle par le Pape Alexandre III, en 1163.

Antiphonale - Responsale et Antiphonaire.

Malgré l'interprétation toute traditionnelle que j'ai suivi des deux premiers mots, page 52, je crois qu'il faut comprendre « un Antiphonale-Responsale ».

---

(1) Je ne connaissais pas encore ce mss. lorsque j'ai parlé de la messe de saint Sigismond dans la *Rassegna gregoriana*, Rome, 1903, col 251 et 543.

C'est Amalaire qui, interprétant ce texte, en a conclu que les antiennes étaient primitivement dans un livre, et les répons dans un autre; on l'a perpétuellement recopié.

On a aussi donné le titre d' « Antiphonale » au recueil des chants de la messe, et de « Responsale » à celui des chants de l'Office, mais sans prendre garde que la partie la plus remarquable des chants de la Messe est formée de répons.

De plus, aucun des manuscrits anciens, et il en est de plus anciens qu'Amalaire, ne nous présente les antiennes et les répons séparés. Partout, on a d'un côté, les chants des messes et des processions, de l'autre ceux de l'office.

L'édition du mss. de Compiègne a contribué à favoriser la confusion, sans que rien dans le mss. l'appuyât; voici en effet comment s'en présentent les titres :

F° 1v et 2. *Gregorius praesul. meritis et nomine dignus. summum conscendens honorem. renouauit monim [en] ta patrum priorum. et composuit hunc libellum. musicae. artis. scolae. cantorum. per anni circulum.*

Suivent les textes de l'antiphonaire des messes et des processions, avec une liste (f° 25) fort remarquable à plus d'un point de vue, des *alleluias de circulo anni.*

F° 31v. *In nomine dñi nri ihu xpi. Incipiunt rpá* [responsoria]. *sive antiphonae per anni circulum.*

Suivent les textes chantés à l'office.

Le recueil de Hartker également, pour l'office monastique, avec un prologue sur saint Grégoire, donne : *Incipiunt responsoria et antiphonae per circulum anni.* Cf. page 32, le titre de l'hymnaire parisien de Saint-Germain-l'Auxerrois (?)

Nous avons donc de part et d'autre, un livre « des antiennes et répons » pour le cours de l'année c'est-à-dire exactement l'équivalent de «*antiphonale-responsale* ».

En se servant de l'édition mentionnée ci-dessus, on prendra garde que la première partie reproduit celle de Pamélius, avec, en notes, les additions du mss. de Compiègne, dont plusieurs auraient pu être insérées dans le texte, et les variantes. La seconde partie reproduit exactement ce mss.

Notation Grégorienne.

De ce que le texte parisien du *Notum fecit* (page 60), ne donne pas la figure du quilisma, il n'en faut pas conclure qu'il en est partout ainsi : non.

(Rectifions la phrase du troisième alinéa, page 59; *la forme barbelée du* quilisma *ne s'y rencontre jamais* dans certains chants.)

Il faut en effet remarquer qu'il y a des neumes d'ornement (quilisma, salicus, oriscus) communs, suivant les formules mélodiques, à tous les mss. les plus anciens : ils doivent donc faire partie de la mélodie originale romaine. Quelquefois pour plus de facilité de lecture, certaines écoles (comme dans l'exemple), modifient parfois la forme du neume, sans que cela porte atteinte à la ligne musicale.

Mais il y a aussi d'autres écoles qui, de bonne heure, ont augmenté considérablement la proportion des ornements écrits, comme à St-Gall : ce sont donc des particularités locales, qui ne peuvent pas faire partie du texte original. Cf. mon *Cours*, pages 177-178.

La fête de saint Grégoire.

Dès au moins le xᵉ siècle, on a célébré à Paris, d'une manière spéciale, la fête de ce saint Pontife.

L'office qui a la marque la plus ancienne (Ste Genev. 1270, f° 93), a pour base l'office des confesseurs pontifes, avec les particularités suivantes : aux cantiques évangéliques, l'antienne *Confessor Domini Gregori*, passée depuis à d'autres offices ; à matines, l'invitatoire *Unum Deum*, et le répons *Miles Christi*, ℣. *Ut cœlestis regni*.

A partir du premier quart environ du xiᵉ siècle, apparaît un office propre avec la série complète des antiennes, et trois répons seulement. Le premier de ces répons : *Iste est de primoribus* (sic) a été donné par Dom Pothier, *Variæ Preces*, 3ᵉ éd. p. 118). Cet office, usité jusqu'à la Renaissance, et qui n'a aucun lien avec celui des églises italiennes (*Rassegna Gregoriana*, 1903, col. 115 et s., 181 et s.), ne serait-il pas celui composé par le Pape saint Léon IX, auparavant chanoine de St-Dié, et évêque de Toul ?



TABLE DES MATIÈRES

I. — Les Temps Mérovingiens

II. — Les Temps Carolingiens

TABLE ANALYTIQUE

